

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

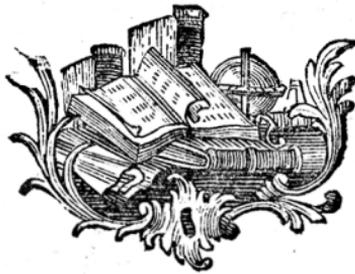
LITTÉRAIRE.

I. AOÛT 1788.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.

---



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur  
Libraire, sur le Vrythof.

JOURNAL

HISTORICAL

OF THE

STATE OF

NEW YORK



NEW YORK

1850



JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE

I. Août 1788.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Essai sur les Pays-Bas Autrichiens. Traduit de l'Anglois de Mr. Shaw. A Londres, & se trouve à Liege, chez Defoer. 1788, 1 vol. in-8°.*

LES amateurs de l'histoire Belgique trouveront ici des détails satisfaisans touchant ces belles provinces, les plus intéressantes & les plus heureuses (*si sic fata sinant*) qu'il y ait en Europe. Voici l'idée que l'auteur donne de la constitution du Brabant en particulier. » La grande charte des libertés de » cette province est nommée la *Joyeuse-Entrée du Brabant*, parce que le souverain en prenant les rênes du gouvernement fait serment de gouverner conformément à cette charte sur laquelle sont fondés le bonheur & la sûreté de ses su-

„ jets. La *Joyeuse-Entrée* peut être regar-  
 „ dée comme un traité entre le prince & le  
 „ peuple. Les droits & les privileges réfer-  
 „ vés au peuple font exprimés dans beau-  
 „ coup d'articles, & on voit les conditions  
 „ auxquelles le peuple consent à obéir &  
 „ le souverain à regner. Dans cette grande  
 „ charte de la liberté, les droits des états  
 „ de la province font assurés, la constitu-  
 „ tion des tribunaux & des cours de justice  
 „ est fixée, les magistrats & les grands of-  
 „ ficiers de l'état font décrits, les loix &  
 „ les privileges de tous les citoyens font  
 „ rappelés & même détaillés; on n'a pas  
 „ omis leurs amusemens & leurs exercices.  
 „ Cet acte est terminé par une clause bien  
 „ remarquable qui porte que, si le souve-  
 „ rain enfreint un seul des articles de la  
 „ *Joyeuse-Entrée*, ses sujets ne devront lui  
 „ rendre aucun service, & ses droits de-  
 „ meureront suspendus jusqu'à ce que le  
 „ prince ait fait une réparation en bonne  
 „ & due forme. — Le Brabant obtint la  
 „ *Joyeuse-Entrée* dans ces tems reculés, où  
 „ faisant un état séparé il étoit gouverné par  
 „ ses propres princes. Sous la maison de Bour-  
 „ gogne & celle d'Autriche, la nation ob-  
 „ tint de nouveaux privileges qui furent  
 „ inférés dans la *Joyeuse-Entrée*. Ces enga-  
 „ gemens font contractés publiquement à  
 „ Bruxelles, à l'inauguration du prince & en  
 „ présence des états de la province. Les cé-  
 „ rémonies qui accompagnent cet acte so-  
 „ lemnel, font telles qu'elles rappellent au  
 „ prince l'égalité naturelle des hommes, &  
 „ les conditions auxquelles un peuple libre  
 „ veut bien se soumettre à un souverain.

„ Les états forment une partie essentielle de  
 „ la constitution du Brabant , & font le grand  
 „ support de sa liberté : ils font composés  
 „ de trois ordres , le clergé , la noblesse &  
 „ le tiers-état. Deux prélats & onze abbés  
 „ forment l'ordre du clergé qui est regardé  
 „ comme le premier ordre dans les états.  
 „ Les nobles composent le second ordre.  
 „ L'entrée dans les états n'est point ouverte  
 „ sans distinction à tous ceux qui sont no-  
 „ bles par naissance , & le prince ne peut  
 „ pas y faire entrer ceux qu'il a ennoblis. „  
 „ Le tiers-état est représenté par les dé-  
 „ putés choisis entre les magistrats des trois  
 „ principales villes du Brabant : Bruxelles ,  
 „ Louvain & Anvers. Les représentans sont  
 „ au nombre de sept. Autrefois les autres  
 „ villes du Brabant avoient le droit d'en-  
 „ voyer des représentans , mais elles l'ont  
 „ perdu. Les états sont assemblés à Bruxelles.  
 „ Leur plus grand privilège est qu'aucune  
 „ taxe ne peut être imposée , aucun sub-  
 „ side ne peut être accordé sans leur con-  
 „ sentement & leur permission. Il faut re-  
 „ marquer sur-tout le soin avec lequel la  
 „ constitution a pourvu à ce qu'on n'ac-  
 „ cordât pas inconsidérément des subsides.  
 „ Quand le souverain en demande un , sa  
 „ requête est présentée aux états dans la res-  
 „ pectueuse forme d'une pétition. Les états  
 „ délibèrent , & le consentement du clergé  
 „ & de la noblesse , quand ils le donnent ,  
 „ est toujours accompagné de ces mots :  
 „ *pourvu que le tiers-état y consente aussi.*  
 „ Mais les députés des villes ne peuvent  
 „ pas donner leur consentement , jusqu'à ce  
 „ qu'ils aient demandé & reçu l'avis des

„ villes qu'ils représentent. Pour cet effet  
 „ on assemble dans chacune de ces trois  
 „ principales villes la grande chambre de la  
 „ ville composée comme à Bruxelles des  
 „ magistrats de l'ancien conseil , dans lequel  
 „ ont séance tous ceux qui ont été magis-  
 „ trats , & des doyens des communautés d'arts  
 „ & de métiers , lesquelles sont divisées en  
 „ neuf bandes. C'est à cette assemblée qui  
 „ est fort nombreuse que les députés font  
 „ leur rapport de la requête du prince , &  
 „ du consentement du clergé & des nobles.  
 „ La chambre délibère sur cette proposition ,  
 „ & la pluralité des voix décide , quoiqu'on  
 „ ait prétendu souvent que l'unanimité étoit  
 „ nécessaire dans le consentement de la cham-  
 „ bre , ce qui prouve combien cette cons-  
 „ titution tient à l'esprit républicain. Les  
 „ députés font leur rapport aux états , &  
 „ si le consentement des trois villes est una-  
 „ nime , le subside est accordé , mais l'u-  
 „ nanimité de leur consentement est néces-  
 „ faire. Voilà les soins qu'a pris la confi-  
 „ tution de Brabant , pour que le peuple  
 „ ne fût pas écrasé par des impôts mis à  
 „ la légère , & pour que les représentans des  
 „ villes ne fussent pas trop prodigues de  
 „ l'argent du public. Quand le subside est  
 „ accordé , il appartient aux états seuls d'im-  
 „ poser & de percevoir les taxes qui doi-  
 „ vent le payer ; ces taxes ne sont point  
 „ imposées inégalement & arbitrairement ,  
 „ mais réparties dans une juste proportion  
 „ sur toute la province. „

„ La constitution du Brabant veille à la  
 „ liberté personnelle comme à la propriété  
 „ des biens , & les assure toutes deux. Un

„ ordre arbitraire ne peut pas priver un ci-  
 „ toyen de sa liberté : sa demeure est sa-  
 „ crée ; s'il est soupçonné d'un crime, les  
 „ officiers de la justice ne peuvent pas en-  
 „ trer dans sa maison pour le saisir, sans se  
 „ faire assister par deux magistrats. On ne  
 „ peut pas le retenir en prison sans raison.  
 „ D'abord après sa détention, il a le droit  
 „ de faire venir ses juges, pour qu'ils dé-  
 „ terminent s'il y a des motifs suffisans pour  
 „ le détenir. Il n'est soumis à aucune jurif-  
 „ diction étrangère. La *Joyeuse-Entrée* porte  
 „ qu'aucun, natif du Brabant, ne sera em-  
 „ mené hors de son pays pour paroître de-  
 „ vant le tribunal d'une autre province, &  
 „ qu'il ne sera jugé que par ses juges na-  
 „ turels, & dans les tribunaux que les loix  
 „ de Brabant ont établis. „

Quoique protestant, philosophe, & ar-  
 dent pour les opinions de mode, l'auteur  
 rend au clergé belgique, aux religieux, aux  
 monasteres, des hommages précieux. Nous  
 avons déjà vu dans un passage très-remar-  
 quable que nous en avons transcrit, il y a  
 quelque tems, avec quelle justesse il a fait  
 les pertes immenses qui résulteroient à tous  
 égards pour ces belles provinces de la sup-  
 pression des maisons religieuses \*. Dans plu-  
 sieurs autres endroits la vérité lui a arra-  
 ché des aveux remarquables. Il ne faut ce-  
 pendant s'attendre à rien de bien conséquent.  
 Quelle est la tête, si elle n'est pas extraor-  
 dinairement consolidée, qui ne soit entraî-  
 née par le tourbillon du *oui* & du *non*, du  
 mensonge & de la vérité ? Telle est la vic-  
 sissitude des jugemens humains dans la fatale  
 mobilité imprimée à toutes les notions. C'est

\* 1 Octob.  
 1787, p.  
 205.

ainsi, par exemple, que l'auteur ne cesse de parler du bonheur des Belges sous le gouvernement d'Albert & d'Isabelle; il admire sur-tout le *courage* & la *fermeté*, la *sagesse* & la *modération* de cette princesse (p. 178): mais elle étoit *superstitieuse* (c'est-à-dire, chrétienne & pieuse). O si cela est, bénissons la *superstition* qui rend les peuples heureux, qui fait chérir & bénir les princes!

*In multiplicatione  
iustorum  
letabitur  
vulgus:  
cum impii  
sumpserint  
principatum,  
gemet  
populus.*  
Prov. 29.  
— 1 Août  
1785, p.  
489.

Malheur à la philosophie qui ne produit rien de tout cela, qui comme l'auteur le remarque lui-même dans plus d'un endroit, ne fait qu'effrayer, ronger, détruire, & bouleverser! Voici quelques passages sur l'aimable gouvernement de ces princes. „ Albert  
„ & Isabelle continuerent à regner sur cette  
„ partie des Pays-Bas, qui reconnoissoit leur  
„ autorité, savoir les Pays-Bas Autrichiens  
„ & François d'aujourd'hui. Ces provinces  
„ prospérèrent sous leur gouvernement qui  
„ fut heureux. L'Archiduc possédoit à un  
„ degré éminent les vertus pacifiques qui  
„ contribuent tant au bonheur du genre humain : il employa avec succès le tems de  
„ repos qui suivit la trêve avec la Hollande, à rétablir ces provinces qui avoient  
„ été agitées & désolées par une guerre de  
„ 40 ans. Les bonnes loix des anciens princes furent rétablies; on en fit de nouvelles qui furent avantageuses au pays.  
„ L'*Edit perpétuel*, loi fort respectée dans  
„ les Pays-Bas Autrichiens, fut l'ouvrage  
„ de ce regne, sous lequel la jurisprudence  
„ fut réglée & la tranquillité des citoyens  
„ assurée. La pureté des mœurs, l'ordre,  
„ regnerent à la cour d'Isabelle & d'Albert,  
„ & la satisfaction que ressentoit le peuple

„ en voyant ses souverains dans le pays ,  
 „ étoit augmentée par les vertus de ces  
 „ princes , & par la douceur & l'équité de  
 „ leur administration. Les sciences & belles-  
 „ lettres fleurirent sous ce regne. On compta  
 „ alors dans la Belgique plusieurs hommes  
 „ fameux par leur érudition , & les archi-  
 „ ducs ne négligerent rien pour l'avance-  
 „ ment & l'encouragement des lettres. „  
 „ Bentivoglio dont la plume élégante a  
 „ orné l'histoire des Pays-Bas , étoit nonce  
 „ du pape à la cour des archiducs , qui  
 „ l'aimoient & en faisoient beaucoup de cas.  
 „ Les écrits de cet Italien rendent justice  
 „ aux vertus de ces princes. „  
 „ Le regne d'Albert & d'Isabelle est aussi  
 „ l'époque de la perfection , à laquelle fut  
 „ portée la peinture dans ces provinces par  
 „ van Veen , Crayer , Rubens & van Dyck.  
 „ Les archiducs donnerent des marques pu-  
 „ bliques de leur estime à ces peintres cé-  
 „ lebres , dont le génie faisoit tant d'hon-  
 „ neur à leur patrie. Van Veen avoit décoré  
 „ les arches-triumphales qui ornerent l'en-  
 „ trée d'Albert à Anvers. Le prince admira  
 „ le talent de l'artiste , & l'employa dans  
 „ plusieurs occasions , où van Veen jus-  
 „ tifiera le choix d'Albert. Ce peintre qui fut  
 „ le maître de Rubens , étoit descendu d'une  
 „ illustre maison du Brabant , & joignoit au  
 „ talent de grand peintre le mérite d'hif-  
 „ torien & de poète. „  
 „ Rubens qui étoit à la fois peintre fa-  
 „ meux , grand politique , & courtisan ac-  
 „ compli , fut envoyé ambassadeur en An-  
 „ gleterre & y laissa plusieurs monumens de  
 „ son génie. On fait quel cas faisoit de Ru-

„ bens l'infortuné Charles I, ce bon juge  
„ des beaux arts. „

„ L'auteur paroît être peintre ou grand  
„ amateur de cet art ; il y revient plusieurs  
„ fois , & ne manque jamais de faire l'éloge  
„ de la maniere supérieure dont les Belges y  
„ ont réuffi. „ L'école Flamande en peinture  
„ ne le cede qu'à l'école Italienne ; elle la  
„ rivalife même à beaucoup d'égarde. Si  
„ les Italiens l'emportent en élégance & en  
„ grace , les Flamands difputent le prix pour  
„ l'exprefion , le coloris & la vraie imitation  
„ de la nature. Bruges , Bruxelles , mais  
„ fur tout Anvers , font renommées pour  
„ les excellens peintres qui ont fleuri dans  
„ ces villes. Rubens dont les talens ont em-  
„ brassé avec un fi grand succès toutes les  
„ branches de son art , étoit un génie rare  
„ & fublime ; le pinceau délicat & l'imagi-  
„ nation sage & hardie de van Dyck , lui  
„ ont fait égalier & même furpaffer son ma-  
„ tre dans plusieurs de fes compositions.  
„ Après eux on peut nommer beaucoup  
„ d'autres peintres de l'école Flamande ,  
„ dont les ouvrages méritent des éloges.  
„ Crayer , Jordaens , Snyders , Janffens , &  
„ Quentin Maffys pour qui l'amour fit un  
„ miracle & changea les instrumens groffiers  
„ de forgeron en un pinceau délicat. L'art  
„ de la peinture est très-ancien dans ce  
„ pays , & fit de grands progrès fous les  
„ ducs de Bourgogne , qui encouragerent  
„ les premiers professeurs de cet art par  
„ leurs récompenses. L'invention de la pein-  
„ ture à l'huile est due à Jean Eyck , pein-  
„ tre de Bruges en Flandre qui vivoit dans  
„ le 15me. siècle , & étoit protégé par les

„ ducs de Bourgogne. L'Italie faist avec  
 „ avidité une invention qui donnoit un  
 „ nouveau lustre & de la durée aux cou-  
 „ leurs. Depuis ce moment qu'on peut re-  
 „ garder comme l'aube du génie, il y a  
 „ eu une succession continuelle de peintres  
 „ jusqu'à l'époque brillante où parurent les  
 „ fameux maîtres de l'école Flamande, qui  
 „ poussèrent la peinture à son plus haut  
 „ point dans le commencement du 17<sup>me</sup>.  
 „ siècle. Ce bel art ne se perdit point dans  
 „ les tems malheureux qui désolèrent ces  
 „ contrées, & qui furent si funestes aux  
 „ autres arts. Les derniers rois d'Espagne  
 „ de la maison d'Autriche, qui négligeoient  
 „ les affaires essentielles, aimoient & en-  
 „ courageoient cet art agréable, & on ne  
 „ peut douter que la protection qu'ils lui  
 „ ont accordée, n'ait contribué à le conser-  
 „ ver dans les Pays-Bas. On l'y cultive avec  
 „ succès aujourd'hui. Dans presque toutes  
 „ les grandes villes il y a des académies  
 „ de peinture, & on y voit des peintres  
 „ qui quoiqu'inférieurs aux maîtres de l'é-  
 „ cole Flamande, ne laissent pas de main-  
 „ tenir par leurs talens la réputation que la  
 „ Flandre a acquise. Lens & Herreys peu-  
 „ vent être comptés parmi les peintres qui  
 „ brillent aujourd'hui dans l'histoire „. Com-  
 „ ment est-il arrivé ici à notre auteur d'ou-  
 „ blier l'inimitable Verhagen ? Qu'il me soit  
 „ permis de réparer son silence, & de rame-  
 „ ner l'attention de mes compatriotes, ainsi  
 „ que des étrangers, sur ce grand peintre, dont  
 „ j'ai déjà eu l'occasion de faire observer les  
 „ rares talens \*, mais dont l'estime va néces- \* 1 Sept.  
 „ sairement en croissant en raison du nombre 1782, p.  
 73.

de ses ouvrages. Cet habile artiste, qui ne recevra que de la postérité le tribut d'admiration qui lui est dû, va peut-être bientôt nous échapper, & on ne songe pas à recueillir avec empressement & respect les derniers travaux de son génie, à les multiplier, à les tourner sur des objets dignes d'être tracés par un tel pinceau. Honnête homme, artiste vertueux & ami des mœurs, chrétien solide & persuadé, il a constamment rendu les sujets de piété, de croyance sainte & d'édification, avec un intérêt d'ame qu'il a fait passer dans ses desseins & ses couleurs : on peut dire qu'il les peint avec son cœur. Que ne puis-je l'engager à nous donner encore quelques tableaux historiques tirés des saintes lettres, qu'il n'a pas exécutés jusqu'ici, ou du moins que je n'ai rencontrés nulle part ! tel que S. Paul dans l'aréopage, S. Paul devant Agrippa & Festus, la conversion de cet apôtre ; & (s'il faut ajouter un objet de prédilection personnelle) S. François Xavier, mourant dans une île déserte, à la vue de la Chine... Non, je ne reviens pas de mon admiration. J'ai vu des personnes qui ne connoissant rien en peinture, restoient des heures entières en extase vis à-vis de ses tableaux, frappées & profondément affectées de la vérité de l'ensemble. On lui reproche une certaine monotonie de physionomies ; mais j'ose assurer que, si on excepte les physionomies des mêmes personnes, qui selon les regles doivent être les mêmes (& cette identité est l'effet du talent), le reproche est mal fondé. On dit encore que les figures sont rapetassées & raccourcies ; mais cela n'a lieu

que dans les tableaux qui supposent une certaine élévation & un certain degré d'éloignement ; or le défaut de position & d'emplacement convenable ne doit pas être mis sur le compte du peintre. Mais quoi qu'il en soit des défauts réels ou supposés de ce grand maître ; par quelles beautés ne font-ils pas rachetés ! Où vit-on jamais une telle richesse d'invention , une telle vivacité de coloris , une telle vérité de perspective , des convenances mieux faies , des dispositions plus naturelles & plus agréables , des visages plus gracieux , une draperie plus magnifique & plus variée , des attitudes plus expressives , des caractères plus fortement rendus ? J'avoue que lorsqu'après avoir joui de ces peintures si frappantes & si vivantes ; je suis dans le cas d'admirer les tableaux de Raphaël , de Michel Ange ou de l'immortel Rubens ; je puis bien découvrir dans les ouvrages de ces grands hommes quelque chose de plus travaillé , de plus fini ; mais rarement cet aspect produit en moi la même vivacité de sentiment.



*Voyage d'Auvergne ; par M. le Grand d'Aussy.* A Paris, chez Onfroy, vol. in-8vo. de 563 pag. avec une planche gravée. Prix 6 liv.

**L'**ON a disputé beaucoup sur la nature du sol d'Auvergne , & sur-tout de celui de ses montagnes ; tandis qu'on regarde aujourd'hui assez généralement ce pays comme volcanisé , nous avons vu un de ses

\* 15 Fév.  
1786, p.  
251.

habitans les plus distingués répandre des doutes, pour ne rien dire de plus, sur une opinion adoptée par presque tous les voyageurs \*. Voici un nouvel observateur qui donne son suffrage en faveur des volcans. Il résulte de ce que dit M. le Grand, que l'Auvergne a été couverte des eaux de la mer jusqu'à la hauteur de ses montagnes les plus élevées, & que, soit pendant le séjour des eaux, soit après leur retraite, la plupart de ces montagnes ont été volcanisées. Il parle des volcans sous-marins, & des autres. Il traite de leurs différens produits, des courans de lave, des lacs de lave que dans le pays on nomme *cheives*, des pierres volcaniques qu'on emploie pour les bâtimens, du basalte & de ses cristallisations si variées, de l'usage que les verriers, les statuaires & les marbriers pourroient tirer de cette matiere, de la décomposition que les eaux & les tems y produisent; des objets les plus curieux en ce genre, tels que la Roche Sanadoire, la Tuiliere, la Roche S. Sandoux, &c. de plusieurs craters qui subsistent encore, & sur-tout du *Nid de la Poule*, & du *Pariou*, craters en entonnoir, aussi étonnans par leur largeur & leur profondeur que par leur régularité; des colonnes de basalte qui se trouvent implantées sur du granit, &c.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs sur l'incertitude qui regne dans la détermination de ces diverses pierres, dont la nature & l'origine ne sont pas à beaucoup près déterminées d'une maniere uniforme par

\* 15 Juin les plus habiles physiciens \*; & sur la figure de *crater* qui dépend aussi beaucoup de l'i-

magination, d'autant que c'est exactement  
 celle que produit tout enfoncement, & qu'on  
 voit en si grand nombre dans les montagnes  
 de sable où jamais il n'y a eu apparence de  
 volcans. Il est certain qu'il a pu y avoir des  
 volcans en Auvergne, comme ailleurs, &  
 l'antiquité que l'on est obligé de supposer à  
 ces volcans, ne prouve rien contre leur  
 existence. „ César lui-même, dit l'auteur,  
 „ César qui fit la guerre en Auvergne & qui  
 „ en assiégea la capitale, n'en dit pas un  
 „ mot. Déjà ils étoient éteints depuis bien  
 „ des siècles (a). La tradition même n'en  
 „ subsistoit plus, quoique le propre de la  
 „ tradition soit de conserver si long-tems  
 „ la mémoire de tous les événemens ou  
 „ vrais ou fabuleux (b) „. Si on place avec  
 le voyageur ces volcans au tems où les plus  
 hautes montagnes étoient couvertes des eaux  
 de la mer, ou à la retraite de ces eaux (épo-  
 que la plus vraisemblable, comme nous l'a-  
 vons observé ailleurs), il est tout naturel que

249 &  
 suiv. —  
 Erreur de  
 plusieurs  
 physiciens  
 sur la la-  
 ve, 15  
 Janv.  
 1785, p.  
 86.

I Avril  
 1780, p.  
 546. —  
 Cat. phil.  
 n. 276.

(a) Si ces volcans avoient été en action du tems des Romains, les rapports du mot *Auvergne* avec *Avernus* auroient pu rendre raison de cette dénomination.

(b) Il y a des volcans dont l'éruption a peu duré. Depuis César il s'est passé bien du tems avant que l'Auvergne eût des historiens. On ne peut donc pas dire bien définitivement ce qui est arrivé, & ce qui n'est pas arrivé, en Auvergne depuis César.... L'auteur observe que Sidonius Appollinaris avoit sur les bords du lac d'Aidat une maison de campagne dont il parle avec tant d'intérêt dans ses lettres. Cela paroît prouver assez bien qu'à cette époque les choses étoient assez tranquilles, en fait de volcans, au moins dans cette contrée.

du tems de César on n'en fût plus rien ; il est probable même qu'on n'en a jamais rien su , & qu'il n'y avoit lors de ce terrible spectacle , point d'habitans dans ce pays pour l'observer & en perpétuer la tradition.

M. le Grand d'Aussy, attribue la formation de la plupart des lacs de l'Auvergne à des éboulemens qui ont arrêté le cours des ruisseaux. La justesse de cette observation ne peut se décider que par l'inspection du local. Il paroît certain qu'on ne peut lui donner une application fort étendue. De tant de lacs que j'ai vus , aucun ne m'a paru être l'effet d'un éboulement. Quel éboulement auroit produit le lac Balaton , le lac de Geneve , celui de Garda , celui de Lucerne , &c. ? Je regarde la plupart de ces lacs , comme de petites mers interceptées , lors de la retraite des eaux de la mer , & qui à la longue ont trouvé des istmes qui les ont successivement abaissées au point où elles sont. J'ai d'abord pour mon opinion ces grands rochers de coquillages dont j'ai parlé ail-

\* 1 Janv. leurs \* ; ensuite ce grand nombre de lacs dans de pays ouverts , où les éboulemens n'ont pas lieu ; enfin ces éboulemens journaliers de la Suisse , du Tirol , de la Savoie , &c. sans que le nombre des lacs en soit augmenté , &c. &c.

En parlant du Puy-du-Dôme , montagne de la basse Auvergne , fameuse par l'expérience dont on a mal-à-propos fait honneur à Pascal (a) , le voyageur nous présente ce pic  
comme

---

(a) C'est Descartes qui est le véritable auteur de cette expérience , dont Pascal ne fut que le machinal exécuteur. Voyez le *Diâ. hist. art.* PASCAL.

\* 1 Janv. 1786 , p. 84. — 15 Déc. 1787, p. 560 & suiv.

comme un arsenal où se forment les tempêtes & les pluies qui vont féconder ou ravager au loin la Basse-Auvergne : „ je pour-  
 „ rois, dit-il, lui donner à juste titre l'épi-  
 „ thete qu'Homere donnoit au maître des  
 „ dieux, celle d'*assemble-nues*. Cette vertu  
 „ qu'il a d'attirer & d'aborder les nuées,  
 „ est devenue le barometre des Clermontois.  
 „ Voient-ils fa cime pure & nette, ils sont  
 „ sûrs d'un tems serein. Est-elle enveloppée  
 „ de bromillards, ou, selon leur expression,  
 „ *Dôme prend-il son chapeau*, ils pronostiquent  
 „ du mauvais tems; & jamais cet  
 „ oracle ne les trompe. „

Toutes les hautes montagnes jouissent de cette propriété; comme le Puy-du-Dôme est fort inférieur aux autres montagnes qui servent de barometre à leurs indigenes & à leurs voisins (a), son indication peut n'être pas également sûre, mais en général on peut s'y tenir & tous les habitans des pays montagneux s'éleveroient contre celui qui contrediroit leur opinion à cet égard, & contesteroit des observations qui leur apprennent

*Ventos ac varium cæli prædicere morem,  
 .... quid Vesper serus vehat, unde serenas  
 Ventus agat nubes, quid cogitet humidus Auster.*

Vrg.  
 I. Geor.

C'est à l'attraction que notre voyageur rapporte ces relations des nuées avec les montagnes. Il en doute si peu, qu'il répète

---

(a) Le Puy-du-Dôme n'a que 820 toises au-dessus du niveau de la mer, & 560 au-dessus du sol inférieur de Clermont: on conçoit que ce n'est qu'un nain en comparaison des monts de la Suisse, des Alpes, du Krapach, de l'Atlas & autres montagnes *assemble-nues*.

à cette occasion tous les lieux communs touchant cette attrayante qualité de la matière ; il cite le flux & le reflux , la lune , la mer & tout ce qui peut convaincre un docile lecteur. Mais les esprits revêches ne se rendront pas à ses argumens. Ils diront que si la cime des hautes montagnes est souvent couronnée de nues , c'est ou parce que les nues y sont arrêtées , & que le vent qui les y porte , y trouve lui-même le terme de son impulsion ; ou que l'air étant plus en repos à l'abri de ces grandes masses , les nuages y sont moins inquiétés & plus à même de prendre quelque repos ; ou que l'air raréfié dans le sein de ces montagnes , & communiquant à l'air libre par des soupiraux sans nombre , attire les nuées par des raisons d'équilibre & non d'attraction ; ou que les émanations humides & électriques de ces montagnes , s'amalgamant avec les nuages , les invitent à se reposer sur cette terre amie & analogue à leur nature , comme les rivières dirigent les orages & fixent les brouillards selon le cours de leurs ondes , quoiqu'à coup sûr elles aient moins de masse & de calculs d'attraction que les roches & les montagnes qui les environnent de loin & de près ; &c. &c. Il ne faut pas beaucoup réfléchir sur tout cela , pour apprendre sans étonnement ce que M. Le Grand d'Aussy nous raconte comme une chose merveilleuse. „ Cent fois , dit-il , j'ai vu ce que „ je vous annonce ici ; & , ainsi que je „ vous l'ai dit ailleurs , il sembloit une „ expérience particulière , ordonnée pour „ mon plaisir. Des nuages étoient à une „ grande distance de Dôme ; tout-à-coup

ils changeoient de direction pour s'approcher de lui ; en avançant , ils augmentoient graduellement de vitesse , & venoient avec impétuosité s'y précipiter les uns après les autres. Quelquefois ils lui formoient une couronne , qui , selon leur volume & l'état de l'atmosphère , avoit plus ou moins de hauteur. Tantôt ils l'enveloppoient tout entier , & , prenant sa forme , sembloient un cône de nuages , &c. Tout cela s'explique tout uniment par les différentes considérations que je viens d'offrir au choix de mes lecteurs.

Je prévois cependant bien que l'idée favorite de l'attraction prévaudra toujours dans l'explication de ce phénomène , chez tous ceux qui attribuent à la masse des montagnes la déclinaison du fil-à-plomb. M. Bordet , astronome du Margraf de Bade , avec lequel j'ai fait le voyage de Suisse , étoit si persuadé que l'attraction des montagnes étoit la seule cause qui changeoit la direction de ce fil , qu'il prenoit cette déclinaison pour la mesure certaine de la matière effective contenue dans la montagne. Mais il y a tant de causes secrètes qui peuvent produire ces sortes de phénomènes , qu'il est toujours téméraire de les attribuer absolument & exclusivement à une cause déterminée. Qui assurera , par exemple , que dans un si vaste corps de montagnes il ne se trouve pas quelque matière qui influe sur le plomb ou le cuivre , comme l'aimant sur le fer ; matière qui peut-être n'a cet effet que par des combinaisons , un état , une situation particulières. M. de la Lande observe que la montagne de Chimboraco , au Pérou ,

attiroit le fil 13 fois plus foiblement qu'elle eût dû le faire en vertu des loix de l'attraction (Altron. t. 2. n. 2156). Bouguer croit expliquer la chose en supposant que cette montagne étoit volcanique & creusée par des éruptions multipliées. Mais le moyen d'imaginer qu'il n'existât plus qu'un 13e. de cette grande masse. C'eût été une montagne bien caduque sur laquelle on n'eût pu marcher sans risque. D'ailleurs les éruptions ne portent que peu de matieres & souvent rien hors du district de ces montagnes groupées (a). La déclinaison du fil-à-plomb ne prouve donc rien du tout en faveur de la théorie des nuées, adoptée par M. le Grand.

---

(a) Ces éruptions comblent les creux & les vallées qui entourent la cime volcanique. Et comme la plupart des matieres extravasées ne viennent pas du corps de la montagne, mais d'une plus grande profondeur (comme il est évident par les tremblemens de terre qui accompagnent si souvent ces éruptions & qui désolent des provinces entieres; ce qui n'arriveroit pas si le foyer du paroxysme étoit dans la montagne), on pourroit douter si le corps des grandes montagnes volcaniques n'est pas plus solide que les montagnes calcaires. D'ailleurs, le produit du feu est généralement plus pesant; tout ce qui a été dans un état de fusion, a plus de masse sur moins de volume.



---

*Véritable nature du mariage : droit exclusif des princes d'y apposer des empêchemens dirimens. 1788 2 vol. in-12. sans nom d'auteur ni lieu d'impression.*

C'EST peu pour la secte odieuse qui déchire le sein de l'Eglise, de bouleverser la hiérarchie, de corrompre les dogmes, de substituer les artifices de l'hypocrisie à la franchise d'une piété sincère ; c'est sur la base de la société, sur la légitimité & la sainteté de l'union conjugale que portent depuis quelque tems ses plus grands coups. S'il étoit possible qu'elle réussît dans ses efforts, non-seulement nous cesserions de peu d'être chrétiens, mais rapprochés de la brute par nos mœurs, n'ayant d'autres règles qu'elle dans la reproduction de l'espece, nous perdriions tous les traits d'une nature céleste & immortelle.

Telles sont les conséquences qui découlent de ce petit plagiat qu'un écrivain fanatique vient de faire au schismatique de Dominis, & à ses deux disciples Launoy (a) & Tamburini (b), & que la trompette de la petite église, la gazette ecclésiastique, vient d'annoncer comme un chef-d'œuvre. Car s'il est

---

(a) Caractère de ce novateur 15 Août 1787, p. 574.

(b) Il n'y a pas long-tems qu'un homme d'ailleurs instruit confondoit ce Tamburini, avec Thomas Tamburini, mort à Palerme en 1675. Celui dont il est ici question, est encore vivant & enseigne dans le séminaire-général de Pavie.

vrai que toute union est légitime dès que les loix civiles la permettent, celle de Néron & de Sporus l'étoit incontestablement. C'étoit le législateur lui-même, le seul souverain maître de l'empire, qui l'approuvoit, qui en donnoit l'exemple, & qui vouloit qu'elle fût profondément respectée. A plus forte raison la fille épousera son pere, & la mere son fils, & le frere sa sœur, & une femme plusieurs hommes, & un homme plusieurs femmes, & enfin (en faveur du croisement des especes) tel homme une telle brute; dès le moment que le caprice des princes en donnera la permission (a)... ,

Tradidit illos Deus in immunditiam, ut contumeliosi afficiant corpora sua in semetipsis. Rom. I. 24.

Vir du terme de l'apôtre, *mettent l'infamie & l'opprobre dans nos personnes mêmes & notre substance corporelle.*

Ce n'est point ici une caricature, un raisonnement exagéré, une conséquence forcée; c'est une vérité palpable, avouée & publiquement reconnue par ceux qui ont osé contester à l'Eglise, le pouvoir de mettre des empêchemens à l'union conjugale, de réprouber toutes celles qui blesseroient la décence des mœurs, & de maintenir à cet égard comme elle a le droit de le faire à

---

(a) Vain subterfuge de ceux qui réclament la loi naturelle, 15 Janv. 1786, p. 113. — 15 Aout 1787, p. 576. — Beau passage de Bossuet, 15 Aout 1787, p. 578.

l'égard de la conduite générale de ses enfans, les regles de la sainteté & de la pureté chrétiennes. (a)

Cette seule observation est sans doute suffisante pour réfuter péremptoirement (je ne dis pas assez), pour rendre odieuse & détestable, non-seulement à tout chrétien, mais à tout homme pour qui le sentiment de l'honneur n'est pas mort, une opinion d'où découlent de telles conséquences de l'aveu de ses plus ardens défenseurs. Mais le chrétien instruit dans sa foi, fait de plus que l'Évangile & les écrits des apôtres, toute l'ancienne loi enfin & la nouvelle, sont remplis de regles relatives au mariage : regles pour le permettre dans tel cas, & pour le défendre sévèrement dans un autre \*. L'autorité de Jesus-Christ, de ses apôtres & de ses ministres s'étend donc sur cet objet. Ou bien le législateur des chrétiens n'est qu'un imposteur & l'usurpateur du pouvoir d'autrui. (b)

\* 15 Août 1787, p. 576.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs de la décision si formelle du concile de Trente & de tant d'autres conciles, de l'explication absurde & dérisoire par laquelle on s'efforce de l'é luder (c), du constant

(a) Aveux aussi naïfs qu'incroyables de deux écrivains qui ont adopté cette erreur, 15 Août 1787, p. 577. 578.

(b) C'est à quoi sont réduits les novateurs occupés à détruire la théorie chrétienne du mariage. Il n'y a pas long-tems que dans une des trois villes électorales-ecclésiastiques, on a vu circuler une brochure Allemande où ce blasphème étoit amplement établi.

(c) 1 Novemb. 1787, p. 341.

usage de l'Eglise (a), de la conviction générale des chrétiens, du consentement des protestans (b), des observations décisives des philosophes même de ce siècle (c); cette matière vient d'être traitée d'une manière si lumineuse dans deux ouvrages, que s'il pouvoit rester encore quelque doute à un esprit juste, il s'évanouiroit infailliblement par cette lecture. L'un de ces ouvrages est l'*Apologie du mariage chrétien*, ouvrage écrit avec une méthode, une clarté & une modération, qui lui ont assuré un suffrage général, même celui des partisans de l'erreur qui y est confondue\*, l'autre est le traité *des Deux Puissances*, dont la seconde édition vient de quitter la presse en 4 vol. in-8°. Il faut lire particulièrement ce qui est dit t. 3, p. 158 & suiv. — Principes sur les matières matrimoniales, 158. Conséquences de ces principes, 159. Réfutation de Launoy qui borne la compétence de l'église, relativement aux mariages, aux causes purement dogmatiques (d),

\* 1 Févr.  
1788, p.  
169.

(a) Voyez l'éloquent bref du pape à l'archevêque de Trèves, 1 Novembre 1787, p. 342. Argument invincible tiré du règne des empereurs païens, *ibid.* 343.

(b) 15 Sept. 1786, p. 108.

(c) 15 Sept. 1786, p. 107 & suiv. — Comment est-il possible qu'un prêtre, qu'un curé, qui dit avoir lu tout cela, se plaigne que je n'aie réfuté l'ouvrage d'un de ses parens que par des injures... En vérité ce bon curé ne se connoit pas en termes ni en motifs de plainte. S'il est vrai que *les injures ne sont pas des raisons*, il est également vrai que *les raisons ne sont pas des injures*.

(d) Cette compétence est elle-même dogmatique, quoique dans l'usage & l'application elle

166, qui assure que l'Eglise n'a pas le pouvoir de créer des empêchemens dirimans, 167, 175. Ce n'est pas le contrat civil qui est élevé à la dignité du sacrement, mais le contrat naturel \*, 173, 158, 170. Le \* 15 Janv. contrat revêtu des conditions requises par 1786, p. l'Eglise, constitue le sacrement; revêtu des 112. formalités requises par le prince, il devient contrat civil, 160. Conséquences de cette distinction, 161, 167. Les princes se font toujours adressés à l'Eglise pour obtenir les dispenses de mariage, & lorsqu'ils ont voulu faire casser leurs mariages, c'est devant l'Eglise qu'ils se sont pourvus, 163, 169, 183. L'Eglise, en établissant des empêchemens dirimans, exerce un pouvoir qui lui est propre, 168, ce n'est point en vertu de la concession des princes, 169. Réponse à l'objection de Launoy, que „ dans les „ premiers siècles de l'Eglise, il n'y avoit „ d'autres empêchemens dirimans que ceux „ énoncés par les loix civiles „ 179 & suiv. Cavillations de Launoy au sujet du canon du concile de Trente, qui frappe d'anathême ceux qui contestent à l'Eglise le droit de mettre des empêchemens dirimans; & réfutation, 184 & suiv. Pour étayer son système, il adopte les principes des hérétiques, 188. Observations sur les loix des empereurs, par rapport aux mariages, & sur les divorces qu'elles sembloient autoriser, 179. Observations sur les prétendues dispenses de

---

appartienne à la discipline; c'est un dogme que l'Eglise a le pouvoir de constituer des empêchemens, mais l'exercice & l'usage déterminé de ce pouvoir appartiennent à la discipline. Voyez le 6<sup>e</sup>. vol. des *Réclam. Belg.* p. 185.

mariage que les princes ont accordées, 181. Les empereurs n'ont pas été les premiers à défendre les mariages entre les chrétiens & les infidèles, 183. Henri II, roi de France, fit des instances auprès du concile de Trente pour qu'il créât un nouvel empêchement dirimant, 164, 184. &c. &c.

---

*Mélanges Helvétiques, contenant des traits historiques, des anecdotes intéressantes & peu connues, tirées des annales de la Suisse, quelques descriptions pittoresques, & diverses autres pièces recueillies depuis 1782 à 1786. A Lausanne, 1787. vol. in-12. de 370 pag.*

**L**E rédacteur de ces *Mélanges*, quoiqu'un peu enthousiaste de son pays, ne peut s'empêcher de rire de l'ardeur burlesque avec laquelle une multitude de personnes sans discernement & sans nulle connoissance préalable, parcourent aujourd'hui la Suisse, sans but comme sans utilité, précisément pour dire *j'ai vu la Suisse.* „ Notre pays, dit-il, „ est fort à la mode ; on le parcourt la plume „ & le crayon à la main : le soir tout cela „ s'arrange en forme de *Journal* ; c'est là „ qu'on apprend le chemin que l'auteur a „ fait en charrette, celui qu'il a fait à pied, „ celui qu'il a fait en mulet, combien de „ fois la bête a bronché, &c. &c. Un grand „ inconvénient encore, c'est que ces mes- „ sieurs ignorent tous la langue du pays „ qu'ils veulent nous faire connoître. . . . . „ Le Mont-Blanc est pour le moins aussi à

„ la mode que notre pays. Tous ceux qui  
 „ viennent en Suisse, le vont visiter, &  
 „ en parlent ensuite comme ils peuvent,  
 „ hommes, femmes, tout y grimpe. „

Du reste, on ne peut disconvenir que ce pays ne soit véritablement intéressant, non-seulement par les agrémens & la singularité de ses sites, mais encore par sa constitution & sa liberté. Il a été un tems où les bons esprits ont cru que les républicains pouvoient gagner à être gouvernés par des monarques. Mais des événemens survenus en grand nombre dans ces dernières années, les secousses que reçoivent les monarchies, l'extension & l'application du pouvoir d'un seul, l'altération des principes qui dirigeoient & tempéroient la puissance, tout cela a beaucoup contribué à faire changer les idées de bien des gens sur cet article. „ un Grison  
 „ en général, dit notre auteur, & un habitant de la Val-Brégaille en particulier,  
 „ ignorent ce que c'est que dixmes, cens,  
 „ lods, tailles, péages. Il peut tout vendre, tout acheter, tout posséder, établir  
 „ des fours, des moulins à bois, des moulins à bled, &c. sans être soumis à aucune redevance, & sans payer un sol à  
 „ qui que ce soit d'un bout de l'année à l'autre. Je demande s'il est un autre peuple  
 „ au monde qui jouisse d'un pareil avantage? „

---

Je viens de lire dans un ouvrage périodique \* une réponse de M. de Limbourg aux observations que j'ai faites autrefois sur la fontaine de Tongres, dont il est parlé au

\* *Esprit des Journ.*  
 Juillet  
 1788, p.  
 307.

31 livre de l'*Histoire Naturelle* de Pline (a). Après tout ce que le savant académicien dit en faveur de son opinion, il me paroît qu'il est toujours incontestablement vrai 1°. Qu'à Tongres il y a une fontaine minérale, qui a le goût de fer reconnu par Pline. 2°. Que puisque le local exactement déterminé présente la fontaine caractérisée par Pline, il est inutile d'aller chercher une fontaine quelconque à onze lieues de là. 3°. Que Pline parlant d'une seule fontaine, & Spa en ayant plusieurs également *infignes*, son texte ne peut que se rapporter à Tongres où effectivement il n'y en a qu'une.

M. de Limbourg prétend que par *Tongri civitas* il ne faut pas entendre la ville mais le pays de Tongres. Quand cela seroit, la fontaine *ferrugineuse* de Tongres seroit dans le pays plus certainement & plus précisément que toute autre, puisqu'elle est tout près de la ville. Mais comment prouver que par *civitas* il faut entendre le pays & non la ville ? „ Ce mot, dit M. de L., est employé constamment par les anciens latins „ pour un peuple, une nation, ou un état „ avec ses dépendances „ Si M. de L. s'étoit seulement donné la peine d'ouvrir un dictionnaire fort commun, tel que Joubert, il auroit trouvé *ville bien policée*, *benè morata civitas*. Cic. S'il avoit consulté le *Latinae linguae universae promptuarium* de Theodosius Trebellius, Basse 1545 2 vol. in-fol., il auroit vu que la différence entre *urbs* & *civitas* est, que le premier mot se prend pour

---

(a) 15 Janv. 1776, p. 99. — 15 Nov. 1783, p. 420. — 1 Sept. 1787, p. 52.

les murs & les maisons, & le second pour les habitans d'une ville. *Inter civitatem & urbem hoc interest : civitas dicuntur incolæ ; urbs autem complectitur ipsa ædificia.* On le voit clairement par ce passage de Cicéron : *nec hæc urbs , nec in eâ civitas.* Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des passages où la signification adoptée par M. de L. peut avoir lieu ; mais il suffit pour qu'il ne puisse s'en prévaloir, qu'il y en ait beaucoup d'autres où elle est absolument exclue, comme dans le suivant. *Eddem æstate , in Brutiis jam Pettidâ a consule devictâ , Consentia & Pandosia , & ignobiles aliæ civitates voluntate in deditionem venerunt.* Liv. de Bello Pun.

Une chose encore que M. de L. avance sans preuve, est que Spa étoit dans le pays des Tongriens. Mais d'où conste-t-il qu'il étoit plutôt dans le district des Tongriens que dans celui des Condrusiens, par exemple, dont le centre étoit beaucoup plus près. M. de L. dira que cela est prouvé par le passage de Pline ; mais c'est là mettre la question en fait, & faire un de ces argumens que la bonne logique proscrit comme *un cercle vicieux.*

M. de L. objecte que César & Tacite n'ont pas parlé de la fontaine de Tongres. Réflexion qui se tourne exactement contre lui. Car on lui demandera : ont-ils parlé de celles de Spa ? . . . . Il n'est pas naturel que vu le peu de détail que César & Tacite nous donnent des curiosités des villes Gauloises, ils se soient arrêtés à une fontaine enclavée dans les murs ou joignant les murs d'une ville. Mais si le *fons insignis*, dont on parloit avec admiration à Rome, & qui (pour

Amuf. de me servir des paroles de M. de Limbourg)  
Spa. t. I. étoit célèbre par la guérison de plusieurs ma-  
P. 19. ladies, avoit produit un Spa (comme la  
chose a dû nécessairement arriver), il est  
difficile de comprendre que ces écrivains  
l'eussent passé sous silence. Je n'ajouterai  
rien à cette observation que j'ai plus am-  
plement développée ailleurs. \*

\* 15 Nov. „ La fontaine actuelle de Tongres, dit  
1783, P. „ M. de L., ne ressemble pas à l'ancienne  
422. „ fontaine de la cité de Tongres „ J'ai  
montré le contraire, elle a exactement le  
goût par lequel Pline la caractérise. Ce goût  
n'est pas bien fort aujourd'hui. L'étoit-il da-  
vantage du tems de Pline? je l'ignore, mais  
il paroît que non, par le passage même de  
ce naturaliste qui dit qu'on ne s'en apper-  
cevoit qu'après avoir bu (*ferruginei saporis,*  
*quod ipsum non nisi in fine potûs intelligitur*).  
Mais supposé que ce goût se soit affoiblit,  
il est arrivé ce qui arrive à toutes les fon-  
taines minérales, dont les vicissitudes sont  
très-sensibles dans l'espace même d'un siècle.  
Le Pouhon est devenu tout autre en 1692 (a).

\* Dern.  
Journ. P.  
462.

(a) Comment dans la relation de la dernière  
inondation de Spa \*, a-t-on pu dire : toutes nos  
sources ont **CONSTAMMENT** les mêmes principes  
dans **TOUS LES TEMS**, par la raison que les ré-  
servoirs où elles se forment n'ont aucune correspon-  
dance avec les eaux de pluie, ni &c. ? Comment al-  
lier cela avec cette révolution éprouvée par le  
Pouhon, & avec tant d'autres plus ou moins  
sensibles, que sans doute on n'a pas toujours  
consignées par des inscriptions sur des monumens  
publics, comme on a fait en mettant sur le Pou-  
hon le cronographe suivant.

A TERRÆ MOTV LONGÈ VBERIOR, NI IDIOR,  
GVSTVQVE FORTIOR SCATVRIVIT.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit sur ce sujet, 15 Janv. 1776, p. 101. — 15 Nov. 1783, p. 420.

Mais *les médecins*, dit M. de L., *sont ici seuls juges compétens*. Est-il bien vrai qu'il faille être médecin, pour juger si une fontaine a un goût de fer? Est-il bien vrai encore que les médecins n'ont pas de préjugé ni de prévention en cette matière? Le Pouthon & la fontaine de Tongres ayant toutes les deux le goût dont parle Pline, y a-t-il en médecine une règle pour juger duquel des deux le naturaliste a voulu parler? Mais les médecins font-ils effectivement déclarés pour la fontaine de Spa? Les médecins de Spa & des environs, je le crois. Il est naturel que *ces fontaines* (a) chéries leur tiennent assez à cœur pour les illustrer par le suffrage de l'antiquité : mais à coup sûr les médecins de Tongres seront d'un avis différent. Pour terminer donc l'affaire, il faut des médecins impartiaux qui ne pratiquent ni à Spa ni à Tongres. Or, j'ai précisément ce qu'il convient à cette affaire. C'est une consultation dont j'ai déjà parlé, mais puisque M. de L. ne la connoît pas, je me répéterai. Le 24<sup>e</sup>. jour du mois d'Août l'an de grace 1700, il se tint à Tongres, sur les bords même de la fontaine, une consultation de 31 médecins, qui vraisemblablement n'ignoient ni l'existence ni le goût des fontaines de Spa. C'étoient des médecins de Louvain, & même les *docteurs primaires* &

---

(a) Il faudroit pouvoir dire *cette fontaine* ; la maniere même dont on est obligé d'exprimer cette *controverse*, la décide.

*professeurs royaux*, c'étoient des médecins de Maëtricht, des médecins de Tirlemont, des médecins de Dieft, &c. &c. Or, voici la sentence émanée de l'hyppocratique Aréopage : *Nos, infrascripti almæ universitatis Lovaniensis medicæ facultatis doctores primarii & professores regii, &c. Doctores licentiatii Trajectenses, Thenenses, Diestemienfes, &c., ad examinandum fontem S. Ægidii prope Tongros convocati, OMNIBUS SERIÒ EXAMINATIS, unanimiter judicamus eum omnino convenire cum fonte quem describit Plinius, &c. &c.* Outre les 31 médecins, un grand nombre de seigneurs & gentilshommes, là présens, ont signé cette décision comme une vérité lumineuse, subjugante & irrésistible.

J'aurois envoyé cette pièce qui remplit une grande page *in folio*, à M. de L., mais elle est malheureusement collée sur les couvertures d'un gros volume contenant les œuvres de Sambucus. Il est vraisemblable qu'il en existe encore des exemplaires ailleurs.

Je vois à la fin des observations de M. de L. *la suite à l'ordinaire prochain*. Je n'ai pas encore cet *ordinaire*, mais s'il s'y trouve des raisonnemens destructifs de ce que je viens de dire, je ne manquerai pas d'en faire mention.





## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 7 Juin). La Porte croyant toujours aux dispositions que fait la cour de Russie, pour l'expédition d'une escadre dans l'Archipel, & ignorant peut-être les difficultés qui s'y opposent, a donné des ordres très-pessans de pourvoir dans cette partie de ses états à la sûreté des principales forteresses, comme aussi d'y réparer & de mettre en état de service plusieurs vaisseaux de ligne & quelques frégates. Tous ces bâtimens seront réunis à ceux qu'a sous ses ordres le bacha de Negrepont, pour en former une escadre capable de tenir tête à l'ennemi, au cas qu'il paroisse dans l'Archipel avant que le capitan-bacha soit de retour de la grande expédition qu'il doit faire en Crimée. Si, au contraire, l'escadre Russe arrivoit plus tard dans l'Archipel, ce seroit alors le capitan-bacha qui iroit lui-même l'y recevoir. C'est pour cette même raison qu'on s'occupe avec la plus grande activité dans les chantiers de cette capitale, à construire 4 nouveaux vaisseaux de ligne & 2 frégates, qui doivent être achevés au mois de Novembre prochain.

Dès que la Porte apprit que les Autrichiens étoient entrés dans Jassy, ensuite de la correspondance qu'ils avoient avec l'hospodar, elle a donné ordre de garder étroite-

ment sa femme, son fils & son gendre, qui se trouvent ici, & de confisquer tous ses biens; mais on dit que le prince Ipsilanti a eu la précaution de faire remettre à la banque de Vienne des sommes considérables.

La veille de son départ pour la Crimée, le capitain-bacha a fait venir devant lui tous les capitaines des vaisseaux, & les a harangués en ces termes : *Vous savez d'où je suis venu, & ce que j'ai fait dans ma vie. Un nouveau champ d'honneur m'appelle, moi & vous, pour sacrifier le dernier soupir à l'honneur de notre religion, au service du sultan, ou de la nation invincible, qui dans les circonstances actuelles demandent la dernière goutte de notre sang. C'est pour remplir ce devoir sacré que je me sépare maintenant de ceux de ma famille qui me sont les plus chers : je donnai la liberté à tous mes esclaves des deux sexes, & je les récompensai suivant leurs mérites : je leur payai tout ce que je leur devois. J'ai dit le dernier adieu à mon épouse, & je vole à cette mission importante, dans la ferme résolution de vaincre ou de mourir. Si j'en reviens, ce sera une faveur insigne de Dieu, que je prie de prolonger mes jours pour que je puisse mourir content & avec gloire. Voilà ma résolution inébranlable. Et vous, qui avez été toujours mes compagnons fideles, je vous ai convoqués pour vous exhorter & pour vous commander à suivre mon exemple dans cette conjoncture décisive. S'il y avoit quelqu'un parmi vous qui ne se sentit pas le courage de vaincre ou de mourir, courage si nécessaire à une expédition, je le prie de le déclarer ouvertement, sans crainte de m'offen-*

fer, & je lui promets son congé. Ceux, au contraire, qui seront trouvés avoir manqué de cœur en exécutant mes ordres dans une action, ne doivent pas s'attendre à pouvoir s'excuser par les prétextes de vent ou de désobéissance de l'équipage; car je leur jure par Mahomet & par la vie du sultan, que je leur ferai couper la tête, à eux & à tout l'équipage: mais celui qui montrera du courage, en s'acquittant de son devoir, sera récompensé avec largesse; que tous ceux qui voudront me suivre à ces conditions, se levent donc, & qu'ils me jurent fidélité & obéissance. Là-dessus, tous les capitaines s'étant levés, jurèrent de vaincre ou de mourir avec le grand-amiral, qui leur dit: „ Je vous reconnois tous comme mes chers & fidèles compagnons; allez, retournez d'abord à vos vaisseaux respectifs, faites assembler l'équipage, & communiquez-lui ma harangue, prenez à tous le serment, & tenez-vous prêts à appareiller demain. „

TANGER (le 16 Juin). Les embarras domestiques que cause à l'empereur la rébellion de son fils, Muley-Hiafid, contre lequel il a fait prononcer des malédictions publiques dans les mosquées de Tanger, & dans toutes celles de son empire, semblent lui avoir fait perdre le dessein de se brouiller avec toutes les puissances de l'Europe. Pour manifester ses intentions pacifiques, S. M. Marocaine a fait remettre, le 1er. de ce mois, par le bacha de Tanger, à tous les consuls qui y résident, une lettre écrite en arabe, dont voici la traduction.

*Au nom de Dieu! Il n'y a ni force, ni puissance qu'en Dieu seul.*

La paix soit avec ceux qui suivent le droit chemin !

„ Après cela, vous saurez que nous sommes en paix & en amitié avec toutes les puissances chrétiennes, jusqu'au mois de Mai de l'année prochaine 1203 (1789); & les nations qui voudront rester en paix & en amitié avec nous, seront obligées, dès que le dit mois sera venu, à nous écrire une lettre, pour nous faire savoir qu'ils sont en paix & en amitié avec nous, & alors nous le ferons de même avec eux; pareillement, si l'une ou l'autre puissance chrétienne veut avoir la guerre avec nous, elle nous le fera savoir vers le dit mois de Mai, espérant que Dieu nous défendra contre elle. — Nous vous envoyons la présente avec nos serviteurs Sydy-El-Mamen & Sydy-Achmet-Esqury, qui ont été informés par nous du sens de nos ordres, contenus dans la présente. „

J'ai tout dit.

Le 2 de la lune de Schaban 1202, qui répond au 7 Mai 1788.

Avec cette lettre, le bacha de Tanger en remit aux consuls une autre de la part de M. Francisco Chiappe, secrétaire de l'empereur. En voici la traduction :

„ Sa majesté impériale (que Dieu garde) m'ordonne de vous annoncer, afin qu'il soit su partout, qu'elle n'est en guerre avec aucune nation quelconque, & qu'au cas que l'une ou l'autre nation lui déclare la guerre, elle enverra dans le détroit dix galiotes & huit galeres, dont une partie sera stationnée à Algéïres, & une autre partie à Tanger & à Tétuan, pour occuper ainsi le détroit, & les prises qu'elles feront, seront entièrement brûlées avec toute leur charge, & les équipages mis aux fers. De plus; S. M. imp. enverra ses frégates en Amérique, les pourvoyant de pilotes Européens, & si elles font quelques prises, il en sera agi à leur égard comme il a déjà été dit; car S. M. imp. n'a besoin, ni d'argent, ni d'autres biens du monde, & elle

1. Août 1788.

525

espère de demeurer vainqueur par la bonté divine. ,,

J'ai l'honneur d'être votre très-humble & obéissant serviteur,

Maroc, ce 9 Mai 1788. (signé) F. Chiappe, chargé des affaires étrangères. 5b

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 26 Juin). L'on a reçu de la part du feld-maréchal prince Grégoire Alexandrowitch Potemkin-Tawritscheskoï, commandant de l'armée de Catharinoflaw, l'avis, daté de son camp sur la rivière du Bog, vis-à-vis Tschitschaklei, le 19 de ce mois, ,, que notre flotte, mouillée dans le ,, Liman, a été attaquée par 60 bâtimens ,, Turcs. L'action fut des plus vives, & dura ,, 4 heures. Quoique le vent fût si contraire ,, à notre escadre, que pendant le combat ,, nos bâtimens durent être remorqués par ,, des Cosaques, nous avons néanmoins ,, remporté une victoire complète sur l'en- ,, nemi. Trois de ses plus gros vaisseaux ,, sauterent : les autres furent repoussés en ,, grande confusion sous les batteries de la ,, forteresse d'Oczakow : & quoique le ca- ,, pitan-bacha fût tiré sur ses propres vais- ,, seaux, pour arrêter ceux qui se retiroient, ,, tous ses efforts furent inutiles. Le feld- ,, maréchal témoigne que le contre-ami- ,, ral Paul Jones, le brigadier Alexiany, & ,, en général tous les officiers & soldats ont ,, montré une valeur peu ordinaire : mais il ,, recommande sur-tout le prince de Nassau, ,, qui par sa conduite n'a pas peu contri- ,, bué à a victoire. ,,

Comme nos vaisseaux de ligne ne se trouvent pas dans le Liman, mais à Sé-

baïtopol, il paroît que ce n'est que de la flotille composée de chaloupes-canonieres qu'il est ici question. Quelques lettres disent que les vaisseaux Turcs n'étoient aussi que de grosses chaloupes, munies de canons, & que deux sauterent par l'explosion d'un vaisseau Russe. Voici les circonstances qu'on en rapporte. „ Le capitaine von der Osten Sacken, gentilhomme d'une famille noble & distinguée de Livonie, avoit été envoyé avec un bâtiment léger, pour aller reconnoître la flotte Ottomane : deux frégates Turques le chassèrent vers la côte & l'atteignirent. Voyant qu'il ne lui restoit guere d'espoir de leur échapper, il envoya à terre une chaloupe avec la plus grande partie de son équipage, & il fit dire au prince de Nassau qu'il pouvoit être sûr que l'ennemi ne s'empareroit point de son bâtiment, mais que du moins il vendroit chèrement sa vie. Réduit à la dernière extrémité, il aborda l'une des frégates ennemies, mit alors le feu à ses poudres, & se fit sauter, embrasant par cet accident en même tems le vaisseau Ottoman. L'impératrice, informée de cette action d'un dévouement sans bornes, a fait présent au pere de M. von der Osten Sacken d'une terre de 2 à 3 mille roubles de revenu : comme ce dernier est mort presqu'en même tems que son fils, S. M. a voulu que le don de la terre fût réversible à sa famille, & elle a conféré au frere de ce brave officier une cornette dans son régiment des gardes à cheval „.

Le régiment de cuirassiers de S. A. I. Mgr. le grand-duc, & deux autres encore se sont mis en marche pour la Finlande.

Il paroît une ukase, qui défend de parler dans les cafés, clubs & autres endroits publics, d'affaires qui regardent la guerre.

### P O L O G N E.

VARSOVIE (le 19 Juillet). On a parlé pendant quelques jours d'une grande victoire navale qu'on disoit avoir été remportée le 26 Juin sur le capitán-bacha. Mais il paroît jusqu'ici qu'on n'est assuré que d'une action qu'il y a eu entre l'amiral Turc & le prince de Nassau-Siege, commandant les chaloupes-canonieres. Il croisoit avec cette petite escadre à l'embouchure du Nieper. Le 18 Juin, le capitán-bacha vint l'attaquer avec 57 voiles détachées de sa grande flotte, & il eut, en outre, l'avantage du vent. Cependant, malgré cette supériorité, après un combat opiniâtre de 5 heures, pendant lesquelles le feu fut également vif des deux côtés, les Turcs furent enfin battus & contraints d'abandonner le champ de bataille, non sans avoir perdu 3 chaloupes canonieres qui sauterent en l'air, ou qui périrent, selon quelques avis, par le remous d'un vaisseau Russe (a).

Dans l'instant on reçoit la nouvelle, que les Autrichiens ont fait une cinquieme at-

---

(a) C'est apparemment celui du capitaine Sacken, dont il est parlé dans l'article précédent. — On appelle *remous*, un entonnoir d'eau que forme le vaisseau, lorsqu'il coule bas, capable d'entraîner la plus grosse baleine, si elle se trouvoit à portée d'en sentir l'impression qui s'étend à plus de quatre à cinq cents pas autour du vaisseau, suivant son volume. Il n'y a point d'homme, quelque bon nageur qu'il puisse être, qui ne soit entraîné par le *remaus*.

taque contre Choczin, mais aussi infructueuse que les premières; & qu'à cette occasion les Turcs ont mis en cendres Braha, bourg de la Pologne. Cet incendie n'a pas été occasionné par le feu de la forteresse; mais les Turcs ayant passé la rivière, malgré le feu des Autrichiens, ont mis le feu à ce bourg, où les derniers avoient établi une batterie. Les habitans Polonois même disent, *que les Turcs, en le faisant, en ont agi suivant les principes de la défense de soi-même.*

On dit que le roi de Suede veut d'abord recouvrer la partie de la Finlande, qui a été prise par Pierre-le-Grand; mais que le projet en général regarde la Livonie, ce qui pourra souffrir quelque difficulté. On veut même ici que les Polonois songent à rentrer dans la partie de la Lithuanie qui, lors du partage, avoit été cédée aux Russes.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (le 5 Juillet). Le changement, survenu si inopinément dans la situation politique de la Suede, a vivement frappé ici tous les esprits; & l'on n'est pas encore revenu de la première impression, qu'a faite le spectacle du départ de notre souverain avec l'élite des forces Suédoises pour une expédition d'autant plus intéressante, que, si l'on excepte le simulacre de guerre contre la Prusse, le royaume jouissoit depuis 50 ans d'une paix non interrompue. Le 23 Mai, toutes les galeres étoient encore dans leurs chantiers & bassins; il n'y avoit aucun navire marchand frété ni arrêté pour le service de la marine royale; aucun régiment n'avoit ordre de

se mettre en marche : & un mois après, le 23 Juin, non-seulement la flottille étoit armée & équipée, les bâtimens marchands chargés de troupes & de munitions, les régimens rendus à leur destination ; mais toute la flotte étoit déjà à l'ancre, & une armée nombreuse, pourvue de tout ce qui leur est nécessaire pour commencer la campagne, en état de passer immédiatement la mer. L'ordre, la ponctualité, la promptitude, avec lesquels un si grand armement par terre & par mer s'est exécuté, feroient dignes d'admiration par-tout ailleurs, mais ils le font sur-tout en Suede, où l'on fait, que l'argent, le nerf de la guerre, le moyen sur-tout des grandes entreprises, n'est pas en abondance, & où il a toujours été très-difficile de trouver des bâtimens de transport : mais, sans développer le secret des ressources, que notre monarque a eues relativement à ses finances, le gouvernement avoit pourvu au dernier inconvénient, en faisant mettre un *embargo* sur tous les bâtimens marchands Suédois, Finlandois, & Allemands, qui mouilloient à Stockholm & dans les ports voisins. Le nombre de ces navires, qui accompagnent la flottille du roi, est très-considérable : on les a chargés de troupes, chevaux, attirails & munitions de guerre, provisions, &c. dont le reste a été embarqué à bord des galeres : celles-ci sont au nombre de vingt-huit ; & c'est l'*Amphion*, où se trouve le roi. Les corps de troupes, sortis avec S. M. de notre port, sont ceux de sa propre maison ; savoir, les *Trabans* du corps, les gardes-du-corps, les gardes-du corps de la feue reine-douariere, les dragons du corps, le

régiment du corps à cheval (premier régiment de l'armée, fort de 1500 hommes, ayant pour chef le grand-amiral prince Charles, duc de Sudermanie); de plus le régiment d'Uplande, celui de Westmanie, (le plus beau régiment d'infanterie du royaume, composé de 1200 hommes, & commandé par le prince Frédéric, duc d'Ostro-Gothie), les régimens de Dalécarlie, Helſingie, Néricie, Sudermanie, & Ostro-Gothie. Ils forment la premiere division, qui va être suivie dans peu de jours d'une seconde de neuf régimens, embarqués sur une flottille moins nombreuse : les bâtimens, qui la composeront, sont déjà prêts & attendent ces corps, qui viennent des provinces les plus éloignées & Septentrionales. Ces deux divisions de forces de terre & de mer, en y joignant les troupes ordinairement réparties en Finlande & l'escadre de chebecs à Sweaborg, feront un armement des plus respectables. Quand à la flotte de vaisseaux de guerre, dont l'armement commença le 21 Avril, & qui se trouvoit déjà au large dans la Baltique le 9 Juin, les dernieres lettres, que la cour a reçues du grand-amiral duc de Sudermanie, étoient datées du 18 Juin à bord du vaisseau-amiral *le Gustave III* de 70 canons. Cette flotte, consistant en 21 vaisseaux de différent rang, sur lesquels ont été embarqués quelques régimens ci-devant en garnison dans les provinces méridionales de la Suede, se trouvoit alors près de l'isle d'Oesel à l'entrée du golfe de Livonie.

Peu avant le départ du roi, Sa Maj. a fait remettre aux ministres-étrangers, qui résident à sa cour, une note, pour leur com-

muniquer une partie des griefs , qui motivoient sa conduite présente , griefs pourtant , qui , du moins à l'extérieur , sont plus personnels au ministre de Russie à Stockholm que propres à expliquer les objets du mécontentement , que notre monarque a conçu contre la cour de Pétersbourg. En effet , cette piece est presqu'individuellement dirigée contre le comte de Rasumowski ; & il paroît que dans le tems même que S. M. lui faisoit déclarer , que son ministere à sa cour avoit cessé , elle a voulu informer les autres membres du corps diplomatique de ses griefs contre l'envoyé de l'impératrice. On s'y plaint , ,, qu'il a suivi ce systême de  
 ,, division , que ses prédécesseurs se font ,  
 ,, pour ainsi dire , remis de main en main ;  
 ,, qu'il a même cherché à l'étendre , en s'ef-  
 ,, forçant de faire retourner la nation Sué-  
 ,, doise à ces erreurs pernicieuses , qui l'a-  
 ,, voient séduite dans des tems d'anarchie ,  
 ,, & de rallumer dans le sein de l'état l'an-  
 ,, cien esprit de discorde , que le roi , sous  
 ,, la bénédiction du Ciel , a si heureusement  
 ,, étouffé ,, A ces plaintes l'on ajoute , que  
 ce qui a achevé d'ôter tout doute à cet  
 égard , c'est une note , remise le 18 Juin par  
 M. de Rasumowski , ,, où , après les plus  
 ,, fortes assurances de l'amitié de l'impéra-  
 ,, trice pour le roi , ce ministre en appelle  
 ,, à d'autres qu'à Sa Majesté , & s'adresse  
 ,, à tous ceux qui ont quelque part au gou-  
 ,, vernement , à la nation elle-même , pour  
 ,, les assurer des sentimens de sa souveraine  
 ,, & de l'intérêt qu'elle prend à la conser-  
 ,, vation de leur tranquillité ,, C'est prin-  
 cipalement cette expression , dont on se plaint

dans la note , „ comme due à la politique  
 „ & à la façon de raisonner , qu'ont déjà  
 „ suivie les prédécesseurs de ce ministre ,  
 „ qui , non contents de semer le germe de  
 „ la discorde parmi les sujets de Sa Majesté ,  
 „ ont tâché d'opposer d'autres autorités au  
 „ seul & unique pouvoir légitime , & de  
 „ renverser ainsi les loix fondamentales de  
 „ l'état , en appelant à l'appui de leurs pro-  
 „ cédés des personnes , que la forme de gou-  
 „ vernement de ce royaume ne pouvoit re-  
 „ connoître „. — D'après ces motifs , ex-  
 primés dans les termes les plus forts & le  
 plus personnellement désagréables pour M. de  
 Rasumowski , le roi déclare , „ qu'il s'est  
 „ vu obligé d'insister sur son rappel de la  
 „ Suede , & qu'il chargeroit son propre mi-  
 „ nistre à la cour de Pétersbourg de répon-  
 „ dre aux autres objets , contenus dans la  
 „ même note , que l'envoyé de Russie avoit  
 „ présentée le 18 Juin. „

#### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 12 Juillet). On a cru  
 jusqu'ici qu'en armant par terre & par mer ,  
 notre cour étoit d'intelligence avec la Suede ;  
 aujourd'hui on apprend qu'elle s'intéresse  
 près de celle de Berlin & ailleurs , pour em-  
 pêcher que le feu de la guerre n'éclate dans  
 le nord de l'Europe : ce changement est attri-  
 bué par quelques-uns à l'absence du prince-  
 royal , qui étant au camp de Norwege , n'a  
 plus la même influence dans le conseil. On  
 presse cependant l'armement de l'escadre ,  
 qu'il avoit d'abord été ordonné d'équiper ,  
 composée des 6 vaisseaux de ligne , *le Lion*  
*du Nord* , de 70 canons , que montera le

contre-amiral Krieger, la *Justicia*, la *princesse Louise-Auguste*, le *Ditmarschen*, l'*Oldenbourg* & la *princesse Guillelmine-Caroline*; des frégates le *Moen* & le *Store-Belt*; & du brigantin le *Postillon*. Pour les armer; il avoit été mandé 3000 matelots de la Norwege, dont la plus grande partie étant arrivés, les vaisseaux le *Lion du Nord*, la *Justicia*, l'*Oldenbourg*, le *Ditmarschen*, & la *princesse Guillelmine-Caroline* ont déjà mis à la rade. Outre cette première escadre, la cour vient d'ordonner l'équipement d'une seconde, qui consistera pareillement en 6 vaisseaux de ligne & 6 frégates; & le Yacht, l'*Aviso*, commandé par le capitaine-lieutenant Ahrenfeld, a été détaché dans la Baltique, apparemment pour observer les mouvemens de la flotte Suédoise. Le 5 de ce mois, une escadre Russe, composée de 3 vaisseaux de guerre, chacun de 100 canons & 1100 hommes d'équipage, avec 3 bâtimens de transport, relâcha dans la baie de Kiöge, à 4 lieues de notre port, où ils n'ont pu mouiller, parce que ces vaisseaux tirent trop d'eau pour les bas-fonds de notre côte; & ils ont même été obligés de faire transborder une partie de leur artillerie sur les bâtimens de transport, qui les accompagnent à vuide. Cette escadre, qui est commandée par le vice-amiral Guillaume de Dessen, partie de Cronstadt le 16 Juillet, rencontra la flotte Suédoise dans le golfe de Finlande; celle-ci en exigea le salut, que le vice-amiral de Dessen ne jugea pas à propos de faire le premier: mais, lorsqu'on l'eut informé, que le duc de Suedermanie, grand-amiral des armées-navales

de Suede , s'y trouvoit à bord , il salua de 13 coups ce prince , parent de l'impératrice , sa souveraine ; & la flotte Suédoise lui rendit le salut par huit coups. L'amiral de Dessen attendra ici avec sa division le gros de l'escadre Russe , que l'amiral Greigh commande en chef.

### I T A L I E.

ROME ( *le 10 Juillet* ). Nous avons été privés cette année d'un spectacle intéressant que nous avions coutume de voir le jour des Sts. Apôtres Pierre & Paul. C'est vainement qu'on a attendu la présentation de la haquenée , à laquelle le roi de Naples est obligé pour reconnoître son vasselage du St. siege. Cette obligation remonte jusqu'aux tems de Charles d'Anjou , & même selon plusieurs auteurs jusqu'à Robert Guiscard. La cour de Naples , pour des raisons qu'on ignore , a cru devoir cesser tout-à-coup la prestation de cet ancien hommage , & la haquenée n'a point paru à l'ordinaire. Mais pour ne pas laisser perdre un droit si bien constaté & si long-tems reconnu , immédiatement après les premières vêpres , le souverain pontife monta sur le trône pontifical , & en présence du sacré college , des prélats , des magistrats , & d'une foule nombreuse de peuple , S. S. prononça à ce sujet un discours en langue latine , plein de force & d'énergie , dont voici la traduction.

*Vénérables freres , vous tous qui êtes présens , mes fils bien aimés.*

Vous êtes surpris avec raison de voir la solennité de ce jour diminuée , & son éclat obscurci , par le refus du juste hommage , & du vasselage , que notre très-cher fils en J. C. Ferdinand roi

des deux Siciles étoit obligé sous la foi des sermens, de prêter chaque année à ce St. siege de Pierre, & à nous, avec les cérémonies & l'appareil accoutumés. Il me semble que déjà vous demandez par quel motif, pour quelle cause on a été privé cette année d'un droit certain, dont le St. siege étoit en possession paisible; droit consacré par l'usage constant de tant de siècles, par la foi des contrats, par la religion, par les sermens solennels du pacte d'investiture.

Rien certes ne nous faisoit soupçonner cet événement; il n'a été précédé par aucun indice, & même pendant tout le cours des dernières négociations, il n'a été fait aucune plainte, il n'a été proféré aucun mot, qui eût rapport à la redevance accoutumée & à la présentation de la haquenée.

Pleins de confiance dans de justes titres, nous étions dans la plus parfaite tranquillité & sécurité à cet égard, jusqu'au jour d'hier, & nous nous attendions au renouvellement de cet hommage, avec d'autant plus de raison, que même dans d'autres tems de différens & de discorde entre le St. siege de Pierre & le royaume de Naples, jamais il n'avoit été interrompu; jamais cette pompe n'avoit été oubliée.

Et c'est à présent, c'est au milieu des témoignages les plus sinceres d'amitié, & des preuves d'une bienveillance toute particuliere que nous professons avoir toujours donnés au roi, qu'on refuse cet hommage!

Ce que nous avons toutefois résolu de taire, jusqu'à ce qu'il soit arrivé ce jour heureux, que nous desirons si ardemment, ce jour de la conciliation de tous les différens avec le roi, sur la juridiction & l'autorité ecclésiastique; oui, nous éviterons encore de vous le dévoiler.

Mais vous verrez alors combien d'injures nous avons eu à souffrir, non sans doute de la part du roi, dont la volonté y est étrangere, mais par la faute d'hommes, ennemis déclarés de la paix, de l'église & de l'autorité même du roi. Vous verrez avec quelle facilité nous avons fait concessions sur concessions; avec quelle sollicitude, quel soin, quel zele, quelles pei-

nes nous nous sommes prêtés pour réunir les opinions, & éviter tout ce qui pouvoit aigrir & animer les contestations. Finalement l'affaire étoit dans un si bon train d'accommodement, que de tant d'articles d'abord en litige, il n'en restoit plus que deux, sur lesquels on n'étoit pas également convenu. Encore avions-nous déclaré expressement que nous étions disposés à accorder l'un de ces deux points, & quant à l'autre, nous desirions ne pas nous éloigner des propositions qui avoient été faites quelques mois auparavant aux conseillers même du roi. Mais dans le tems que cette affaire se poursuivoit avec la plus vive ardeur, dans le tems qu'on avoit conçu l'espérance flatteuse de la terminer heureusement, on rompit subitement les négociations à notre grand déplaisir.

On ne parla plus depuis de l'accommodement, on ne fit plus aucune réponse à nos lettres. Nous avons vu au contraire dans l'espace de quelques mois porter les plus cruelles atteintes à la liberté de l'église & à notre autorité. À ces outrages multipliés, nous n'avons toujours opposé que la fermeté & la patience; nous n'avons pas éclaté en plaintes; nous ne nous sommes pas abandonnés dans le sein de la douleur; sans oublier jamais ce que nous devions à notre dignité, nous nous sommes encore rappelé avec plus de complaisance, ce que la sollicitude d'un pèrè, ce que la charité chrétienne demandoit de nous; nous avons tout souffert en silence; nous avons même arrêté le cours des devoirs pontificaux, tant qu'il a été possible de le faire sans offenser ni l'honneur ni la conscience, ne desirant user de nos pouvoirs qu'avec économie & ménagement.

Ce sont sans doute des personnes qui se plaignent à ces sortes de querelles & qui les recherchent, qui ont imaginé ce nouveau subterfuge, dans l'espérance qu'en privant le siège apostolique du droit de cet hommage solennel, qu'en ôtant de la vue du peuple l'éclat de cette pompe, le chagrin que nous en ressentirions, nous rendroit plus faciles d'ailleurs & plus insensibles aux préjudices portés aux droits de l'église.

Ils se sont mépris toutefois, s'ils ont ainsi jugé de notre manière de penser. Car jamais notre courage ne sera abattu, jamais nous n'abandonnerons les devoirs de notre ministère. Par les actes même des négociations, qui seront un monument éternel de nos sentimens, il sera manifesté, que nous n'avons jamais cherché le lucre & les avantages particuliers de cette ville, mais seulement les droits & la dignité de l'église. Ainsi, pour ce qui est de cette nouvelle injustice, nous nous bornerons à y intéresser la religion du roi; nous lui mettrons devant les yeux, que les droits d'un royaume temporel, confirmés par la foi des sermens & établis par une observance constante, ne doivent pas se confondre avec des droits d'un genre tout différent, c'est-à-dire, avec des droits spirituels, entièrement ecclésiastiques, inhérens à la dignité de souverain pontife. Nous l'exhorterons paternellement à réparer l'injure faite au siege apostolique; & à prendre exemple sur la piété & l'obéissance envers l'église de son glorieux pere (le roi d'Espagne) qui avoit promis pour son fils, avant que ce fils le promit lui-même, de rendre au siege apostolique l'hommage qu'on refuse aujourd'hui. Enfin, nous lui rappellerons les termes accordés par les décrets de Jules II, de Léon X & des autres pontifes leurs successeurs, pour remplir cette obligation.

Nous nous flattons qu'il annullera entièrement l'ordre que des hommes ennemis de la paix, profitant du moment favorable, ont surpris à sa religion. Le conseil du roi très-pieux examinera sérieusement ce piège, & il ne permettra pas qu'on abolisse ainsi les traités, qu'on enfreigne ses sermens & ceux de ses prédécesseurs, qu'on annulle enfin ce droit d'investiture royale. ,,

Le même jour la secrétairerie d'état expédia trois couriers avec des dépêches relatives à cette circonstance, pour s'en plaindre aux cours d'Espagne, de France & de Naples. Le lendemain matin à l'issue de la

messe solemnelle, & dans le lieu précis où l'on avoit coutume de présenter la Haque-née, Mgr. le fiscal-général s'adressant au St. Pere, lut publiquement la protestation suivante.

*, Entre les droits du St. Siege & de la chambre apostolique, il n'y en a aucun, très-saint pere, de plus clairement & certainement établi, que celui d'exiger chaque année du roi de la Sicile, au jour de la veille ou de la fête des Sts. apôtres Pierre & Paul, avec les solemnités accoutumées & de style, le paiement d'un cens de 7 mille ducats d'or de la chambre, & la présentation d'un cheval blanc décemment orné, en reconnaissance du domaine suprême, vrai & direct, qu'a le siege apostolique sur le royaume de la Sicile & toute la terre d'en deçà du Phare, jusqu'aux limites ou confins de l'état de l'église.*

*Ce droit fut spécialement établi lors de l'investiture très-connue donnée par le souverain pontife de très-sainte mémoire Jules II, & les autres ses prédécesseurs ou successeurs; & il fut confirmé en l'année 1734, à l'instance & aux prières de Philippe V. roi des Espagnes, & de Charles infant des Espagnes, qui depuis encore, par sa lettre datée de Portici, près de Naples, le 9 Avril 1739, le ratifia auprès de Clément XII de sainte mémoire; ce droit enfin est approuvé par la coutume constante de plusieurs siècles. Le roi actuel de la Sicile, Ferdinand IV, a promis lui-même de l'observer par l'éminentissime & révérendissime cardinal Dominique Orfini, député spécialement à cet effet, lequel en prêtant au nom dudit Ferdinand plein hommage, soumission, & devoir de Vassal à élément XIII de sainte mémoire, jura entre autres sur la conscience de son principal, d'accomplir entièrement toutes & chacune des conditions contenues dans la lettre des Papes d'heureuse mémoire Jules II, Léon X, & d'autres pontifes Romains & spécialement de Clément XII, au sujet de l'inféodation & investiture desdits royaumes & terres, & de toutes les clauses qui y étoient détaillées au long, & de ne s'y refuser en aucun tems, ainsi qu'effectivement il y a satisfait complètement toutes les années*

*passées. Comme il advient donc dans cette année courante que le même roi Ferdinand a entièrement négligé de rendre ledit hommage, en conséquence, moi, procureur fiscal général de votre sainteté & de la chambre apostolique, je proteste fermement & solennellement contre ce retard & défaut, priant instamment V. S. de recevoir bénignement & d'admettre cette mienne protestation, & de daigner conserver intactes toutes les choses qui sont prescrites dans les lettres de Jules II & des pontifes ses prédécesseurs & successeurs ,,,*

*La lecture finie le pape répondit : nous confirmons & approuvons cette protestation.*

VENISE (le 9 Juillet). Les forces maritimes de notre république ont été mises, depuis peu, sur le pied le plus respectable. Nous comptons 80 bâtimens de guerre, & dans le nombre 40 vaisseaux de ligne, qui seront encore bientôt augmentés de cinq autres dont la construction est fort avancée. On répare en diligence les fortifications de Palma-Nova, l'une de nos villes frontières, voisine du territoire Autrichien. Il s'y trouve des travailleurs en nombre, de tems en tems il y arrive de la capitale des transports d'artillerie & de munitions, & il se fait une forte levée de recrues dans les environs.

TURIN (le 2 Juillet). Le 29 du mois dernier, le roi a déclaré solennellement, aux grands de sa cour & aux ministres étrangers, le mariage arrêté entre le duc d'Aoste & l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée de l'archiduc Ferdinand, gouverneur-général de la Lombardie autrichienne, & de Béatrix d'Est, princesse de Modene. L'après-dîner, les ministres étrangers sont venus faire leurs félicitations au roi & à la famille royale; il y a eu gala & le soir cercle. Ce mariage n'empêche pas que dans la Lombardie on ne com-

tinue à témoigner quelque inquiétude sur les desseins attribués à notre souverain.

Le différent qui s'est élevé entre le St. siege & la cour de Naples, fixe l'attention des politiques. Il est constant que selon le droit public, le fief de Naples se trouve vacant, n'ayant pas été relevé ; il est vrai que S. M. le roi des deux Siciles a présenté au souverain pontife la somme qui se paye annuellement pour rendre hommage à la cour de Rome, pourvu que la présentation solennelle de la haquenée n'eût pas lieu. Mais le St. Pere a refusé d'acquiescer à cette condition & a fait défense aux banques publiques de recevoir ladite somme si elle leur étoit adressée.

On apprend de Florence que l'évêque de Pistoie, ayant reçu ordre du grand-duc de remettre la *caisse des pauvres* en bon ordre, de rétablir ce qu'il avoit démolé & pillé dans les églises, & ne se trouvant pas en état de satisfaire, a eu défense de sortir de sa résidence. En même tems ses revenus patrimoniaux ont été séquestrés.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 19 Juillet). Le 11 de ce mois, le roi a terminé la séance du parlement par le discours suivant :

*Mylords & messieurs.* Vu la saison avancée de l'année, & les soins laborieux que les affaires publiques ont exigés de vous, je pense qu'il est nécessaire de mettre fin à la session actuelle du parlement. Je ne puis trop vous exprimer la satisfaction avec laquelle j'ai observé le zèle & le concert que vous avez mis dans vos délibérations pour le bien de mon peuple.

*Messieurs de la chambre des communes.* La générosité avec laquelle vous m'avez accordé les subsides nécessaires, mérite ma reconnaissance

particulière. Ce doit être pour vous une bien grande satisfaction, d'avoir pu, sans augmenter les charges de mon peuple, fournir aux dépenses extraordinaires de la dernière année, en supplément à ce qu'exigent les besoins du service public pour l'année courante, ainsi qu'à la somme réservée annuellement pour l'amortissement de la dette nationale.

*Mylords & messieurs.* Je vois avec regret la continuation de la guerre entre la Russie & la Porte, dans laquelle l'empereur a pris aussi part. Mais l'état général de l'Europe, & les assurances que je reçois des puissances étrangères, me donnent tout lieu d'espérer que mes sujets continueront de jouir des bénédictions de la paix.

Les engagements que j'ai pris tout récemment avec mon bon frère le roi de Prusse, & ceux avec les états-généraux des provinces-unies, que je vous ai déjà communiqués, sont dirigés vers cet objet, que j'ai constamment en vue. J'ose espérer que ces mesures auront les effets les plus heureux pour toutes les contrées de ma domination, & contribueront à la tranquillité générale de l'Europe.

Alors le lord-chancelier, par ordre exprès de S. M., a dit :

*Mylords & messieurs* ; c'est la volonté & le plaisir de S. M., que ce parlement soit prorogé au jeudi 25 Septembre, pour être alors ici rassemblé. En conséquence, ce parlement est prorogé au 25 Septembre prochain.

Le 12 S. M. & la famille royale sont parties pour se rendre à Cheltenham, dont les eaux sont recommandées au roi pour rétablir sa santé.

Avant de se séparer le parlement a passé un bill pour le soulagement & un meilleur traitement des Negres, auquel S. M. a donné son consentement. Bien des personnes ont été surprises que les efforts de la *société pour l'affranchissement des Negres* n'ait point obtenu son but & que les ministres ne l'aient point secon-

dée. Mais ceux qui ont sérieusement médité la chose, n'en ont point été étonnés. Ils ne s'en font pas laissé imposer par nos philosophes, qui déclament avec tant d'emphase contre la servitude des Negres, & qui péroroient en même tems avec enthousiasme, en faveur du commerce & du luxe. Ne voient-ils donc pas quelle est la base & le ciment de ce commerce immense établi entre les deux mondes, & du luxe énorme qui en est la suite? Ce luxe & ce commerce sont cimentés de la sueur & du sang des Noirs. On peut, diront-ils, concilier les intérêts du luxe & ceux de l'humanité : affranchissez les Negres ; & que des mains libres travaillent à nous procurer des voluptés & des richesses. Il y a bien de l'inconséquence encore, à s'imaginer que des hommes libres & aussi amoureux de l'oïiveté que le sont les Negres, s'épuiseroient de travail pour fournir à nos délices. Un écrivain François (a) a depuis peu répondu à ce projet d'affranchissement.

„ Deux manieres de l'opérer, dit-il : l'une, de renvoyer les Negres, ne peut être proposée que pour n'omettre aucune des combinaisons imaginables. On sent combien cette idée est absurde & difficile d'exécution ; combien peu d'ailleurs, elle rempliroit le but de bienfaisance supposé : puisque tôt ou tard, ces mêmes individus seroient exposés à retomber dans les fers des nations moins scrupuleuses. L'autre maniere seroit de les affranchir en les gardant dans les colonies.

---

(a) *Discours sur l'esclavage des Negres, & sur l'idée de leur affranchissement dans les colonies ; par un Colon de St. Domingue. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, chez Hardouin & Gattey, 1787.*

Dans ce cas, deux suppositions. D'y laisser en même tems les Blancs. Impossible. Une foule de raisons. Quel chaos ! quelle anarchie ! quel désordre affreux ! quel pouvoir assez fort, réussiroit à contenir ces affranchis enivrés de leur nouvel état, empresseés d'en faire valoir tous les droits, & dont le nombre est décuple de celui des Blancs ? Bientôt ceux-ci chassés, ou plutôt égorgés, laisseroient un champ libre à leurs ennemis ; & cette horrible révolution déconcertant l'attente de leur bienfaiteur, attireroit ses armes vengeresses sur une race ingrate & perfide, & lui rendroit ses fers qu'on venoit de briser. Admettant pour un moment, la possibilité de purger entièrement nos isles de cinq ou six cens mille esclaves dont elles sont couvertes, je me prêterai à l'idée que l'on puisse leur substituer un nombre égal, ou, si l'on veut, moindre de Blancs, dont les mains libres cultiveroient ces terres situées sous un climat brûlant.... Quand la comparaison du sort de nos journaliers d'Europe, avec celui qui les attendroit en Amérique, seroit démontrée toute à l'avantage de celui-ci, on ne parviendroit jamais à les en convaincre. Ils se refuseroient à remplacer les esclaves de nos isles, malgré tout ce qu'on pourroit dire pour leur faire entendre qu'ils y conferveroient la liberté. Et quand ce point seroit obtenu, comment les distribuer ensuite sur leurs habitations ? Seroit-ce à titre d'engagé, comme cela se pratiquoit dans le premier âge des colonies ? Non sans doute, & je n'imagine pas que l'on songeât à renouveler cette espece de servitude si avilissante ; & qu'après en avoir délivré les Nègres, on voulût une seconde fois les transplanter sur la tête d'une partie de la nation. D'ailleurs, il est plus que douteux, qu'il se présentât maintenant des sujets pour des fonctions pénibles, & qui seroient sûrement peu lucratives. Et puis, comment les contenir ? Par quels moyens qui conciliaissent les égards que l'on doit à des hommes libres, & la sévérité de la discipline cependant indispensable pour l'entretien & le service de ces grandes machines qui réunissent la culture des terres à l'industrie des ma-

**manufactures.** Ce seroit bien pis, s'il étoit question d'employer des hommes parfaitement libres, & de les soudoyer. Si, dans un royaume aussi peuplé que la France, il est souvent difficile à un laboureur de rassembler une quantité de bras suffisante pour faire la moisson, c'est-à-dire, pour un tems borné, comment à saint-Domingue, par exemple, où, d'après un calcul que je ne crois pas très-éloigné de la vérité, je suppose à peu près deux cens individus par lieue quarrée, comment, dis-je, un habitant dont la culture & les autres travaux qu'il entraîne, demanderoient cent ou cent cinquante ouvriers effectifs, pourroit-il se les attacher pour une année entiere, & renouveler cette opération tous les ans ? Cela seroit peut être possible sur les petits biens ; mais, j'ose l'affirmer, absolument impraticable sur les sucreries. Réunir pour des travaux qui ne connoissent point de relâche, cent ou deux cens individus libres, c'est-à-dire, des gens dont la paresse, ou l'humeur, ou l'appât d'un plus fort gain offert ailleurs, dérangeroient tous les travaux d'une habitation, & en exposeroient le propriétaire à perdre sa récolte, ou du moins à la voir diminuer considérablement ? Seroient ils tous des célibataires ? cela n'est pas présomable. Seroient-ils mariés ? mais où sera donc la demeure de ces familles ? formeront-elles, comme en Europe, des villages où chaque chef sera possesseur d'une cabane, & chaque matin y laissant sa femme & ses enfans, viendra les y trouver chaque soir ? dans ce cas, ils se nourriroient eux mêmes, & leurs salaires devroient être bien considérables pour satisfaire les besoins de quatre ou cinq individus, dans un pays où la livre de pain coûte communément dix sols en argent de France. Il ne faudroit pas y parler de viande pour trois cens mille bouches, puisqu'à peine on peut en fournir à trente ou quarante mille. Enfin, soit qu'ils véussent, comme je viens de le supposer, dans leurs propres chaumières, ou que vous parvinssiez à les fixer sur les habitations, & que, dans l'un & l'autre cas, vous leur fournissiez des vivres de terre, tels que les patates, ignames, bananes, &c. ainsi qu'on le fait aux Negres ou Mulâtres li-

bres ouvriers, le moindre salaire que vous pourriez leur donner en argent, seroit du moins égal à celui qui est généralement admis pour cette classe de gens de couleur, c'est-à-dire, trois livres par jour. Calculez à présent, & voyez si cette mise dehors n'absorberoit pas les revenus. Il seroit donc impossible à un habitant de soudoyer une pareille armée, à un tel prix; & s'il étoit moindre, impossible à ces ouvriers de vivre; par conséquent, extravagant de proposer à des hommes de quitter leur patrie, pour aller mourir de faim à l'autre bout de la terre. & sur-tout sans pouvoir leur offrir la perspective d'une chance plus heureuse. Enfin, au lieu du projet de substituer les Blancs aux Nègres, seroit-il question d'employer ceux-ci, après les avoir affranchis successivement? le moyen le plus simple & le plus naturel, sera de fixer cet affranchissement à un âge quelconque; 60 ans, par exemple, pour les hommes, & 55 pour les femmes: & à l'égard des mères de famille, aussi-tôt qu'elles auront cinq ou six enfans. Si, du moment qu'ils seroient libres, ils se proposoient de quitter l'habitation, & que l'intention des législateurs fut de donner à ce bienfait de la liberté, toute l'étendue dont il est susceptible, c'est-à-dire, le droit de disposer de sa personne au gré de ses desirs, il faudroit donc qu'ils portassent la prévoyance jusqu'au point d'alligner à ces nouveaux affranchis, des terrains qui leur fournissent à la fois une demeure & des moyens de subsistance. Autrement pour eux la liberté ne seroit que le présent le plus funeste, puisqu'elle les exposeroit au sort de périr de misère. Mais où les prendroit-on ces terrains? Ils sont tous distribués, ou s'il en reste, ce n'est sûrement pas la centième partie de ce qui seroit nécessaire pour un aussi grand nombre de têtes. Et s'il en manque déjà pour la génération présente, comment en pourvoir celles qui lui succéderont? Ces affranchis seront donc forcés de rester ou de revenir dans les lieux où ils ont pris naissance, où leur existence est assurée, où réside leur famille à laquelle ils sont en général très-attachés; & la nécessité, plus forte que les

loix, conservera naturellement l'ancien ordre que l'on vouloit intervertir. ,

Nous reviendrons encore sur cet objet, & montrerons le vrai moyen d'exercer l'humanité envers ces pauvres Africains. Ce que nous venons de lire, suffit pour convaincre tout lecteur impartial, que dans l'état actuel des choses l'entier affranchissement des Nègres présente de grandes difficultés, & qu'il ne faut pas précisément juger de la chose sur les doucereuses exclamations des philosophes, qui voulant concilier les sentimens d'humanité en spéculation avec un système usuel de volupté épicurienne, flottent continuellement de contradiction en contradiction, & en gémissant d'un ton hypocrite sur le sort des Nègres, n'en mettent pas moins d'obstacles à ce qu'ils sortent de l'esclavage.

La gazette de Madras, du 13 Février dernier, annonce un projet formé pour opérer une révolution totale à Goa, par une correspondance secrète entre quelques habitans de cette place & le sultan Tipoo, & dont l'objet étoit de la remettre entre les mains de ce prince; elle ajoute que ces fourdes menées ayant été découvertes, les plus coupables de la conjuration furent punis exemplairement; l'on croyoit néanmoins que Tipoo n'avoit point renoncé à ce dessein. Les dispositions militaires qui ont été faites dans tout le gouvernement Anglois, sur la côte de Coromandel, retiendront probablement Tipoo & le détourneront de ses intentions hostiles, tant qu'il sera destitué du secours de quelque puissance Européenne. Tous les avis de Madras & du Bengale donnent les plus grands éloges au lord Cornwallis,

qui a fait les dispositions les plus vigoureuses , pour mettre les possessions Angloises en parfaite sûreté , & l'armée en général sur le pied le plus respectable , afin de pouvoir agir avec énergie , dès que les circonstances l'exigeront.

### E S P A G N E.

MADRID (*le 13 Juillet*). Notre escadre qui étoit entrée à Cadix pour réparer les dommages essuyés par quelques coups de vent , en est derechef ressortie. Sa destination est toujours un mystère.

Les lettres d'Amérique portent , que le 21 Mars dernier , jour du vendredi saint , le feu prit à la ville de la Nouvelle-Orléans (a) dans la Louisiane , par une chapelle ou réposoir , chez le trésorier-général. Il se communiqua avec une telle rapidité , qu'en moins de 12 heures , 936 maisons devinrent la proie des flammes. On estime à deux millions de piaîtres la perte qui en est résultée.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 14 Juillet*). On apprend du camp de Semlin , que S. M. I. continue à jouir d'une parfaite santé.

Depuis l'enlèvement de l'hospodar de Moldavie , on recevoit des nouvelles assez favorables de Jassy ; mais les derniers avis , c'est-à-dire , du 1er. de ce mois , parlent d'une manière bien différente. Ils disent positivement que le commandant Autrichien ayant été informé qu'une armée Turque , qu'on disoit forte de 30 à 40 mille

---

(a) Cette ville appartient à l'Espagne depuis 1763 , & la province entière depuis 1783.

hommes s'avançoit vers cette capitale, il en avoit instruit tous les boiards & les négocians, avec déclaration, que n'ayant pas assez de forces pour repousser l'ennemi, & se préparant lui-même à se replier vers la Bukowine, il laissoit à tous & à chacun la liberté de se mettre à l'abri avec ses effets, des violences & des cruautés des Turcs. En conformité de cette insinuation plusieurs boiards & négocians s'étoient retirés de Jassy pour s'approcher des confins Autrichiens. D'après ces notions, il faut savoir que le grand-visir instruit des intentions des Russes avoit donné au bacha d'ismaïl, des ordres sévères pour aller à leur rencontre: mais le succès de cette expédition dépendoit sans doute des mouvemens du maréchal Romanzow, qui étoit à portée de s'y opposer avec son armée. Il est donc probable que la première bataille sera donnée en Moldavie.

Les lettres de la Hongrie ne sont pas du tout consolantes, & les habitans du bannat de Temeswar étoient dans la plus grande alarme à cause de la proximité de l'ennemi, qui se propoisoit de pénétrer dans cette province pour la dévaster. Il est certain, que le général de Wartensleben avoit eu ordre de faire retirer des endroits situés sur le Danube, tout ce qui pouvoit intéresser la cour, & d'insinuer aux particuliers d'en faire autant, afin de se trouver sur l'arrière de l'armée impériale à l'abri de toute insulte. Ceci avoit donné lieu à une terreur panique parmi les habitans, qui fuioient de toute part: cette retraite avoit produit un bruit contraire, savoir que les Turcs étoient déjà

sur le territoire de la maison d'Autriche, au nombre de 30 mille hommes, que d'autres devoient suivre incessamment pour soutenir leurs entreprises. Cet événement, qui n'est pas encore arrivé, pourroit cependant avoir lieu bientôt, s'il est vrai, qu'il y a déjà près de Belgrade 60 mille Turcs, qui ne resteront pas oisifs. — On écrit de Semlin, qu'on ne se souvient pas d'y avoir souffert des chaleurs aussi excessives que cette année : les troupes s'en ressentent beaucoup ; mais graces à l'usage du vinaigre, qu'on fait boire aux soldats, à l'instar de ce que les Romains pratiquerent quelquefois dans leurs guerres en Asie, les maladies ne sont pas encore si dangereuses qu'on le dit : c'est une chose bien remarquable, que la combinaison extraordinaire, qu'on a vue dans les deux saisons les plus incommodes, c'est-à-dire, l'hiver & l'été ; l'un a été absolument contraire à la marche des troupes, & l'autre l'est à leur fanté ; mais toutes les deux ont beaucoup favorisé les Turcs. — Il y a des avis qui disent, qu'une très-grosse barque remplie de grains, & escortée par un détachement de 60 hommes, est tombée entre les mains des Turcs, qui l'ont amenée à Belgrade : c'est au milieu du silence profond de la nuit, qu'ils furent surpris par l'ennemi, dont le nombre très-supérieur ne leur permit aucune espece de défense : d'autres disent, que ce détachement ayant beaucoup travaillé la veille, dormoit profondément, lorsque l'ennemi parut à bord.

La garnison de Vienne a ordre de se tenir prête à marcher, & elle s'arrange en conséquence : on prétend que son départ est fixé

au 23 du courant, ce qui pourtant n'est pas encore certain.

Les papiers publics ont déjà parlé depuis quelque tems d'un changement qu'on étoit dans l'intention de faire relativement aux armes des troupes Autrichiennes employées contre les Turcs. Des avis particuliers du quartier-général portent effectivement que, dans une suite continuelle de rencontres avec les Ottomans, l'expérience ayant fait voir que l'usage qu'ils faisoient fort adroitement de leurs lances, anéantissoit presque entièrement l'effet des baïonnettes, on s'étoit déterminé à armer de lances une partie de nos troupes, qui, dans ce cas, seroient destinées à former la première ligne de l'infanterie, pour s'opposer aux lances des Turcs, & que pour cette raison on les feroit même plus longues de quelques pouces. Cette résolution paroît cependant avoir ses inconvéniens; car les troupes Autrichiennes n'auront pas de sitôt l'avantage de manier la lance & de s'en servir avec cette facilité & cette adresse qu'on admire dans les Turcs, & il en pourra résulter une confusion très-dangereuse dans les manœuvres.

On mande de Presbourg que la quantité extraordinaire de provisions & de munitions de toutes especes, qui passent sur le Danube, augmente encore tous les jours. Cette rivière est couverte de bateaux qui en sont chargés & qui ont aussi à bord un grand nombre de recrues. Il paroît constant qu'il y a de nouveaux ordres supérieurs de tirer des provinces le plus de recrues qu'il sera possible, sans beaucoup d'exception. On prétend même que les personnes d'un certain

état feront prises & obligées de fervir comme cadets.

On fait à présent que les avantages remportés par la flotte Russe sur la flotte Turque dans la Mer Noire, ne font pas aussi considérables qu'on l'avoit dit d'abord ; il n'y a eu d'engagement qu'entre les galeres & chaloupes-canonieres des deux flottes, sans que les gros vaisseaux y aient pris part, & la perte des Turcs se borne à trois chaloupes-canonieres qui ont sauté. On dit que l'accident de ces trois chaloupes-canonieres Ottomanes est arrivé par l'action désespérée du capitaine d'un bâtiment Russe, qui s'étant engagé trop avant parmi les ennemis, & ne voyant pas moyen d'échapper au malheur d'être pris, conseilla à ses gens de se sauver à la nage ; après quoi se trouvant seul sur son bord, il mit le feu à la *Ste. Barbe*, & fit sauter avec lui les trois chaloupes Turques qui l'avoient accroché. D'autres attribuent cette action à une occasion différente. Suivant leur rapport, un capitaine, commandant un petit navire Russe, avoit été chargé d'aller reconnoître la flotte Ottomane, mouillant devant Oczakow. Plusieurs bâtimens de celle-ci l'environnerent, avant qu'il pût se mettre en sûreté. Après une résistance des plus courageuses & opiniâtres, le capitaine Russe voyant tous ses moyens de défense épuisés, & qu'il ne lui restoit plus que 12 hommes de son équipage, exhorta ceux-ci à se jeter hors de bord & à se sauver à la nage. Alors, disposant lui-même de sa vie, il résolut de la sacrifier plutôt que de rendre son bâtiment à l'ennemi : il mit le feu à ses poudres &

se fit sauter avec deux ou trois chaloupes Turques qui l'avoient entouré.

BERLIN (*le 15 Juillet*). Le bruit s'étoit répandu depuis quelque tems de la proximité d'une rupture entre notre cour & celle de Pétersbourg : il étoit fondé sur le départ du comte de Romanzow, envoyé de l'impératrice près de S. M. Prussienne, qui avoit quitté son hôtel à Berlin & payé ses créanciers, pour se retirer au village de Strahlau près de cette résidence & y passer l'été : ce départ avoit été précédé, dit-on, d'un mémoire, que M. de Romanzow avoit présenté le 26 Juin, pour demander, que le roi Prusse intervînt près de S. M. Suédoise, afin de prévenir une rupture dans le Nord, puisque, dans le cas que la cour de Berlin s'y refuseroit, l'impératrice devoit croire, que cette cour agissoit de concert avec celle de Stockholm. Il paroît aujourd'hui que ces rapports manquent d'exactitude ; &, quelle que puisse avoir été la démarche de M. de Romanzow, ainti que la raison qui l'a déterminé à quitter son séjour de Berlin, il est certain, que le cabinet Prussien a déclaré, „ que, si le „ mal-entendu actuel entre les cours de Pé- „ tersbourg & de Stockholm avoit des suites „ ultérieures, S. M. Prussienne tâcheroit de „ prévenir une rupture par son interven- „ tion efficace & disposée suivant la situa- „ tion des affaires „. C'est ainti que le ministère de Berlin s'est exprimé dans une réponse, qu'il a donnée le 19 Juin au mémoire présenté le 15 du même mois par M. Pehison, secrétaire de légation de S. M. Danoise. Cette piece, qui jette aussi du jour sur la façon de penser de la cour de  
Cop-

Copenhague, mérite d'être connue. En voici le contenu.

Nous n'avons pas manqué de mettre sous les yeux de Sa Majesté le mémoire, que M. Pehrson, secrétaire de légation du roi de Danemarck, nous a remis le 15 Juin, & par lequel il communiqué l'inquiétude de sa cour à l'égard des armemens du roi de Suede, & le desir de S. M. Danoise, „ qu'il  
 „ plût au roi de coopérer avec elle & d'employer  
 „ ses bons offices, en donnant à ses ministres aux  
 „ cours de Russie & de Suede les instructions né-  
 „ cessaires, afin de prévenir une rupture entre les  
 „ deux puissances. „

Le roi prend beaucoup de part à cette inquiétude & aux sentimens de S. M. Danoise sur la situation actuelle des affaires dans le Nord : mais en même tems Sa Maj. se flatte, que les armemens, qui paroissent menacer le repos de cette partie de l'Europe, ne doivent leur origine qu'à un mal-entendu entre les deux cours, & qu'il est fort apparent, qu'ils n'auront point de suites ultérieures, dès que les deux cours se donneront mutuellement une explication plus précise, comme elles ont déjà commencé à le faire. — Il est même douteux, si l'intervention d'autres cours, qui voudroient s'en mêler, n'auroit pas un effet contraire, & ne seroit pas désagréable aux deux parties. Cependant, si la crainte d'une rupture augmentoit, le roi ne manqueroit pas de convenir plus précisément des moyens de la prévenir par une intervention efficace, & disposée suivant la situation des affaires. En attendant, Sa Maj. Prussienne a chargé ses ministres aux cours de Stockholm & de Pétersbourg d'observer avec la plus grande attention tout ce qui s'y passe, & de tout contribuer, en agissant, autant que possible, de concert avec le ministre de Danemarck, pour prévenir par leurs bons avis & les insinuations les plus propres, que l'on ne fasse des démarches précipitées, qui pourroient troubler le repos dans le Nord, auquel S. M. s'intéresse aussi sincèrement & avec le même zèle, que S. M. le roi de Danemarck. — Voilà ce que le roi nous a ordonné de mander à M. Pehrson, en réponse au mémoire qu'il a remis, & dont il est requis de rendre compte à sa cour.

DE P A Y S - B A S .

LA HAYE (*le 23 Juillet*). Les états de Hollande & de West-Frise ont repris aujourd'hui leurs délibérations. Le chevalier Harris, ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique, a été en conférence avec quelques membres du gouvernement ; & ce matin le comte de St. Priest, ambassadeur de France, a remis au président des états-généraux, une nouvelle note, relative à l'affaire des attroupemens populaires devant son hôtel, qui n'est pas encore terminée, non plus que celle du chasseur. Cependant la réponse que L. H. P. viennent de faire à cette note, paroît si raisonnable, qu'on peut espérer que ce différent pourra s'assoupir, s'il ne tient pas peut-être à des causes & à des considérations plus graves. En attendant, M. l'ambassadeur est parti le 21 de ce mois, en vertu d'un congé de sa cour, pour les eaux de Contrexeville en Lorraine. Pendant son absence, qui pourra être de six semaines ou deux mois, M. Caillard sera de nouveau chargé des affaires de S. M. très-chrétienne.

BRUXELLES (*le 21 Juillet*). Hier nous avons vu dans cette ville S. A. R. l'électeur de Cologne. Nous ignorons le but de ce voyage, mais il est certain que les feuilles publiques se sont trompées en le croyant relatif au *séminaire général*.

Lorsqu'on se croyoit au moment de voir tout rétabli, selon les espérances conçues durant la dernière séance des états, est arrivé une dépêche, qui dépouille de leurs emplois les professeurs exilés de Louvain ;

qui envoie les évêques eux-mêmes au *séminaire-général*, pour être présens aux leçons pendant quelque tems, & recevoir ensuite l'ordre d'un silence perpétuel, &c. &c. &c. Les états n'ont pas encore répondu à cette dépêche, & on croit qu'ils ne le feront que dans une assemblée générale. L'évêque & prince de Liege se trouvant nommé dans cette dépêche comme approbateur du *séminaire-général*, le chapitre cathédral s'est assemblé à ce sujet, & a demandé des éclaircissemens à S. A. qui a assuré n'avoir donné aucun lieu à cette attribution.

## F R A N C E.

PARIS (le 19 Juillet). Le 6, M. le marquis de Cordon, ambassadeur de Sardaigne, a eu à Versailles une audience particulière du roi, pendant laquelle il a remis sa lettre de créance à S. M. On parle diversément de la situation où se trouve notre cour à l'égard de celle de Turin. On parle aussi beaucoup du parti que la cour de Stockholm vient de prendre sans que celle de Pétersbourg croie lui avoir donné le moindre sujet, pour colorer une agression aussi inattendue : mais il est très-apparent, que le roi de Suede n'a armé qu'après s'être assuré de l'appui de la Prusse, & s'être mis par là dans une situation à ne rien craindre ni de l'Autriche, ni même de la Russie. Notre cour a fait tout ce qui étoit en son pouvoir, pour empêcher, que celle de Stockholm n'inquiât l'impératrice en ce moment. Nos instances ont été vaines; & la puissance du Nord, notre plus ancienne, notre seule alliée, est perdue pour nous. Il est vrai, que depuis quelques

années la France n'a rien fait pour se la conserver ; & il y a même long-tems , qu'elle avoit cessé de lui fournir les subides annuels , que depuis Gustave-Adolphe elle retiroit de nous. En revanche nous vivons en bonne amitié avec la Russie ; mais l'événement nous apprendra , si , en nous détachant de la puissance , notre amie naturelle dans le Nord , nous avons gagné au change.

Les troubles ont recommencé à Rennes. Il y a eu une nouvelle émeute à l'occasion d'une démarche du présidial de cette ville , qui non-seulement a condamné aux flammes divers ouvrages , entre autres deux numéros de M. Linguet , où cet annaliste , qui est toujours du côté le plus fort , commente le mémoire de la commission intermédiaire , mais en outre a eu la hardiesse de proscrire l'arrêt du conseil d'état du roi , qui supprime les délibérations , protestations des cours & autres corps , &c. Le peuple a précipité les afficheurs de leur échelle , s'est emparé des arrêts & les a brulés en place publique & devant la porte de l'intendance.

Dans un conseil ou comité tenu à Versailles le 14 du courant , il avoit été décidé de se porter aux extrémités les plus rigoureuses pour assurer le succès des opérations du ministère. Le 11 , il s'étoit tenu à Paris , à l'hôtel d'Espagnac , rue de Richelieu , une assemblée de 112 gentilshommes Bretons ; MM. le comte de Boisgelin , le duc de Rohan-Chabot , le marquis de la Fayette , le duc de la Tremouille , le duc de Praslin , le duc de Charost , le marquis d'Asnières , &c. étoient de ce nombre. Tous y avoient signé

leur adhésion aux délibérations prises par le corps des états & de la noblesse de Bretagne. Sur ces entrefaites, l'intendant de Rennes arriva en cour, & y apporta la nouvelle du mouvement populaire qu'avoit excité dans cette ville l'arrêt du conseil qui supprime les réclamations & protestations des corps. La cour avoit résolu d'enjoindre aux douze députés de Bretagne de se retirer chez eux ; mais l'arrivée de M. de Molleville fit prendre un parti plus violent. Le comité du 14, décida qu'on arrêteroit les 12 députés, sans autre forme de procès ; & en effet, dans la nuit du 14 au 15, ils furent tous conduits à la Bastille.

Le lendemain, M. de la Fayette reçoit une lettre du roi, qui lui défend de paroître à la cour, & lui annonce en même tems, que S. M. lui retire les emplois, faveurs & graces qu'il tenoit d'elle. Autre lettre, à M. de Boisgelin, qui lui notifie l'ordre de se défaire de la charge de maître de la garde-robe du roi, & de se retirer de la cour. Troisième lettre à M. de Rohan-Chabot, qui lui ôte sa pension, & lui fait pareilles défenses de se montrer chez le roi. Enfin, M. le duc de Praslin, quoique ne tenant rien de la cour, a été averti que S. M. retireroit l'honneur du tabouret à Mde. de Praslin, & le dispensoit lui-même de paroître en cour. Ce n'est pas sans alarmes qu'on attend maintenant les suites de ces rigueurs.

Il passe pour certain que le régiment de Bassigny a refusé de se prêter contre tout acte de violence ; si le fait est tel qu'on le rapporte, il y a tout lieu de croire que les officiers seront cassés. Pour le régiment de Pen-

thievre, il a déclaré qu'il n'useroit de rigueur, que lorsqu'il en recevrait l'ordre écrit de la propre main du roi.

On assure qu'en Dauphiné, malgré quelques tempéramens dont on a usé à l'égard de cette province, les esprits y fermentent au point qu'on n'ose plus paroître en public sans être décoré d'une cocarde orange & bleue, qui sont les couleurs de la province. On ajoute que M. de Clermont-Tonnerre a été sommé de se trouver aux états, comme premier baron de la province, faute de quoi il seroit déchu de ses baronnies, titres, terres, &c. d'opter enfin entre le commandement & la baronnie.

M. le duc d'Orléans est enfin de retour de Londres. Son arrivée à Paris est du 12; il est allé, le 13, ainsi que Mde. la duchesse, dîner à St.-Leu, avec les princes ses fils. S. A. s'est montrée en public au haut d'un wiski très-élégant, attelé de 4 superbes chevaux anglois.

*Suite des Représentations du Clergé de France, présentées le 15 Juin.*

Le peuple François n'est donc pas impossible à volonté. La propriété est un droit fondamental & sacré; & cette vérité se trouve dans nos annales, quand même elle ne seroit pas dans la justice & dans la nature.

Les Francs étoient un peuple libre, qui comprenoit si peu cette foule de tributs inventés par le fisc, à la décadence de l'empire Romain, qu'ils ne les faisoient pas même lever dans les pays conquis. Les princes vivoient de leur domaine & des présens, qu'on leur faisoit aux assemblées du Champ-de-Mars. Ce qui nous est parvenu sur les revenus de Charlemagne & les détails domestiques du palais, est de la plus importante simplicité. On voit dans les établissemens de (a) Saint

---

(a) Ordonn. du Louvre, T. I. page. 126.

Louis, que le roi ne pouvoit pas étendre ses réglemens sur les terres de ses barons, sans leur assentement, ni, à plus forte raison, y lever des subsides.

Lorsqu'après les affranchissemens, les privilèges accordés aux villes, aux communes, la nature humaine commença à reprendre sa dignité, & le peuple à se compter pour quelque chose, les trois ordres parurent dans les états-généraux. Depuis Philippe-le-Bel, on trouve, dans une longue suite de regnes & d'ordonnances, le langage uniforme, que les subsides & les aides sont (a) octroyés de la bonne volonté & grace spéciale, par libéralité & courtoisie, qui ne peuvent tourner à préjudice, ni servitude contre les sujets, ni à nouvel droit pour le souverain. Cette foule d'ordonnances sur la levée, l'emploi, le terme de ces secours gracieux, amiablement & bénévolement octroyés, indique clairement, que l'impôt est libre, passager & mesuré sur les besoins publics.

(La fin l'ordinaire prochain.)

Il est question de rétablir le donjon de Vincennes pour en faire une prison d'état. — Les riches Anglois couvrent de leurs voitures la route de Calais à Paris. L'objet qui paroît les attirer, est le desir de savoir ce que va devenir la dispute de la nation & des parlemens contre l'influence ministérielle, & de connoître en même tems de quelle énergie est capable l'esprit François poussé à bout dans le parti qu'il peut avoir embrassé.

M. le comte de Châlon, ambassadeur du roi à Vénise, s'est si bien justifié sur tout ce qui s'y est passé, entre ses gens & les douaniers, & il a si bien prouvé, que ceux-ci avoient seuls tramé un complot punissable, que le conseil du roi a été d'avis de demander une réparation formelle au sénat

(a) Ordonn. T. I. 2., 3, 6.

de Venise & la punition des coupables : mais on s'attend que la république se montrera peu disposée à la donner.

Les gens attachés aux bons principes sont fort contents du *Journal ecclésiastique*, tel qu'il a reparu au commencement de cette année. C'est M. l'abbé Barruel, auteur de *Helviennes* \*, qui en est le principal auteur. On ne lui reprochera pas cet esprit de parti & de prévention auquel s'étoit livré l'abbé Dinouart, chargé ci-devant de la rédaction de cette éphéméride. (a)

Le *Courier de l'Europe* rapporte que le 30 Mai il s'est ouvert un volcan près de Bally-Castle en Irlande, dans le comté d'Antrim; ce qui confirme l'opinion de M. Hamilton & de plusieurs autres naturalistes, que la chaussée des géants qui est dans le voisi-

(a) Antoine-Joseph-Toussaint Dinouart, né à Amiens en 1715, mort à Paris en 1786, avoit des connoissances, le goût de l'application & de l'étude. Ses ouvrages offrent des recherches utiles, & en offreroient davantage, si lié avec les partisans de la *petite église*, il ne s'étoit laissé entraîner par les préventions d'une secte artificieuse, & n'avoit répandu à pleines mains la calomnie contre ceux qui la démasquoient. L'édition qu'il a donnée de l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de Macquer, la *Vie de Palafox* (voyez cet article dans le *Diç. hist.*), portent l'empreinte de cette fâcheuse situation qui en faisant le tourment de l'écrivain, envoie encore le trouble & la défiance dans l'esprit du lecteur. On a encore de lui une édition de la *Sarcotis* de Masenius avec la traduction; un abrégé de l'*Embryologie sacrée* de Cangiamila; quelques hymnes latines; des éditions de différents ouvrages, &c. On peut voir le catalogue de tout cela, fait par l'auteur lui-même, dans le *Journal ecclésiastique* Novemb. 1780, p. 184.

nage, est une production volcanique, & que tous les piliers qui forment cet assemblage étonnant, sont de la lave semblable à celle qui coule du Vésuve. Ce volcan est un nouveau phénomène dans l'histoire naturelle de l'Irlande, qui donne des éclaircissements sur les monumens qu'ont laissés les premières irruptions que le tems n'a pas encore effacées. (a)

Nous avons déjà parlé dans le dernier Journal (p. 473) du *Mémoire* de M. Bergasse; nous dirons encore un mot de la manière dont il termine sa défense contre le reproche d'avoir contrevenu aux réglemens de la librairie.

„ Enfin toutes les fois, que vous parlez des réglemens de la librairie, n'oubliez pas qu'il n'est aucun des hommes qui ont eu à faire connoître parmi vous des vérités nouvelles, ou à dénoncer des injustices éclatantes, qui ne se soit vu contraint de les enfreindre; n'oubliez pas que les lumières dont vous jouissez aujourd'hui & à l'aide desquelles vous cherchez à donner à ce peuple sans principes & sans loix, une constitution supportable, n'auroient jamais formé par leur réunion, le jour qui vous éclaire, si ceux qui se sentoient nés pour le répandre; s'étoient

---

(a) Comme j'ai constamment considéré les basaltes comme le produit de l'eau, j'avoue qu'un volcan, né justement dans un lieu où il y en a de si fameux, formeroit une espece de préjugé contre moi. C'est pourquoi j'ai pris le parti de ne pas croire à ce volcan, jusqu'à ce qu'il soit bien prouvé, & de le considérer comme une invention de ceux qui vouloient en appuyer leur hypothese. En tout cas, il sera aisé de me convaincre. Mais s'il n'en est plus parlé, ou si l'on n'en donne que des rapports vagues, je conclurai que j'ai bien fait de n'y pas d'abord souscrire. 25 Juin 1787, p. 251. — Basaltes d'Antrim, 25 Nov. 1777, p. 397.

trop scrupuleusement contenus dans les bornes que votre police leur prescrit, &c. &c. „

Voici la note intéressante que fournit ce texte, que nous n'abrégeons qu'à regret.

„ Je voudrais bien que toutes les fois qu'on parle des réglemens de la librairie on se ressouvint que c'est aussi en contravention aux loix des empereurs Romains, qui en plusieurs points ressembloient aux réglemens de notre librairie, que l'évangile a été répandu dans le monde, comme si par exemple, Dieu lui-même avoit daigné vous avertir que toute loi qui tend à gêner la pensée de l'homme est une loi nécessairement absurde, puisqu'il s'est trouvé une circonstance, où, si des loix de cette espece eussent été respectées, l'œuvre même de la providence eût été empêchée sur la terre. „

„ L'homme étant un être moral dont la nature est de se perfectionner sans cesse ; il me semble que vous offensez tous les principes constitutifs de son être, chaque fois que vous gênez le développement de son intelligence, chaque fois que vous l'empêchez d'en communiquer les résultats, chaque fois que vous prétendez fixer le terme où elle doit s'arrêter „

„ Il me semble encore que si la providence eût voulu que la pensée de l'homme fût esclave, elle nous auroit donné un moyen de la réduire en servitude : or, qui d'entre vous a trouvé ce moyen ? Mais je vous le demande, cette propriété toute seule de la pensée, de ne pouvoir jamais être arrêtée ou contrainte dans son effort, ne nous avertit-elle pas suffisamment que toutes les loix que vous faites pour en contrarier le mouvement, sont des loix fausses, des loix contradictoires avec les premières loix de la nature „

„ Ne concluez pas de ceci, que j'approuve la licence des pensées. — Au reste, j'espère que jour traiter ce grand & important sujet de la liberté de la presse, dans tous ses détails, & il me semble que je prouverai, en m'appuyant spécialement sur les maximes de tolérance de l'évangile, que cette liberté de la presse, si conforme à la loi naturelle, s'accorde encore en tous points avec les intérêts de la religion, de

la morale & de la véritable politique, de celle qui a le bonheur individuel, comme le bonheur public pour objet,, (a).

La réponse de M. de Beaumarchais à ce mémoire de M. Bergasse, dans lequel il est fort maltraité, est sous presse. On dit que le fond du procès est ce qui l'occupe le moins, mais bien les affaires publiques & les intérêts du gouvernement, qui, à ce qu'il prétend, ne lui sont pas étrangères.

*Extrait d'une lettre de Pontoise du 16 Juillet.*

„ L'orage qui a déolé, Messieurs, une partie de l'Isle de France le 13 de ce mois, a crevé sur la ville de Pontoise; en moins de 10 minutes la majeure partie des vitres & des couvertures de cette ville a été brisée; tous les bleds, avoines & autres grains étant sur le territoire ont été coupés, tous les fruits abattus, les vignes hachées, les légumes enfouis, les arbres brisés, au point que sur tout ce territoire qui avoit la plus belle apparence, il n'y a pas la moindre récolte à faire. Par le rapport que j'ai avec les campagnes, comme membre de l'assemblée provinciale, j'ai eu la triste conviction que sur 66 paroisses dont est composée notre élection, il y en a 43 de ruinées, c'est-à-dire, 20 sans aucune apparence de récolte, & 23 avec moitié, deux tiers & trois quarts de perte.

*Extrait d'une lettre écrite de Draguignan\*,*

\* Ville de  
Provence.

le 8 Juillet.

„ Il n'est que trop vrai qu'il y a dans ces canons, depuis quelque tems, des bêtes carnacieres qui dévorent les hommes & jettent l'épouvante dans toute la Provence. Tout le monde est en alarmes, & l'on ne sort plus sans être bien armé. On

---

(a) Vrai point de vue sur la liberté de la presse, dans les circonstances actuelles, 15 Avril 1788, pag. 556 & suivantes.

fait des chasses générales sans qu'on puisse rencontrer ces animaux terribles. L'on compte déjà huit à dix personnes qu'ils ont dévorées; d'autres en ont été blessées. Jusqu'à présent nous ne savions que penser de cet événement, ni à quoi attribuer ce malheur. On vient d'apprendre par des lettres écrites de St.-Maximin, que ces bêtes appartiennent à des marchands qui les portoient à Beaucaire. Le chariot a versé, les loges ont été brisées, & les bêtes ont dévoré un des conducteurs, en ont blessé dangereusement un autre, qui est actuellement à l'hôpital de St.-Maximin, où ce malheur est arrivé. Les autres, au nombre de trois, sont gardés dans les prisons de cette ville; ils ont avoué que leur chariot portoit un lion, une hyenne, un tigre, un léopard & un ours. La hyenne faisoit le plus de carnage: elle fut se jeter avec furie sur un jeune homme de 15 ans, qui travailloit dans la campagne avec son pere; du premier coup de griffe, elle lui enleva le crâne. Son pere se jeta sur la bête, & avec le secours de M. Berengé & de quelques autres personnes, qui heureusement se trouverent là, ils l'assommerent. L'instant d'après arriva une troupe de chasseurs de Cannes, qui l'avoient poursuivie, disoient-ils, jusques-là; ils s'en saisirent, l'emporterent, & c'est l'occasion d'un procès. On a vu une de ces bêtes la semaine dernière à Favas & à Maturine. Vendredi notre domestique l'ayant vue au bas de notre pré, entra tout effrayé dans la bastide. Je lui tirai un coup de fusil par la fenêtre, après quoi j'allai à elle le sabre à la main; elle se retira sans faire de mal à personne, & tournant la tête de tems en tems. Comme il étoit nuit, & que je sortois de la lumière, je ne pus bien juger de sa figure, mais d'après ce que m'en ont dit d'autres personnes qui l'ont vue, je crois que c'est le tigre „

Nous apprenons de Pondichery, que le petit armement, qui y a été fait, pour aller rétablir le roi de la Cochinchine, est parti de cette rade: il est composé de 2 frégates, 2 flutes, & quelques autres bâtimens, portant environ 1500 hommes & une bonne compagnie d'artilleurs. On fait que son fils,

conduit en France par l'évêque d'Adran, a long-tems sollicité ce secours (a). L'on ne peut pas attendre des nouvelles des opérations de cette petite armée avant 7 ou 8 mois : mais dans l'intervalle il se présentera en Europe des objets d'une importance plus immédiate pour la France.

*Extrait d'une lettre de Paris, à l'auteur du Journal.*  
 „ C'est vous obliger sans doute, que de vous appren-  
 „ dre que ce n'est pas quatre-vingt, mais huit millions  
 „ que les commissaires ont demandés au clergé \*. Cette

\* 15 Juin  
1788, p.

\* (a) On trouve au sujet de ce jeune Indien les détails suivans dans un ouvrage périodique. „ Ce prince montre le plus grand desir d'embrasser „ & d'étendre la religion chrétienne dans ses „ états, où l'on compte déjà plus de cinquante „ mille chrétiens. Il a été souvent malade dans „ son séjour à Paris, il l'étoit même dangereu- „ sement quelques jours avant son départ, & „ l'on craignoit beaucoup de le perdre; ou du „ moins d'être obligé de différer son embarque- „ ment. La providence, qui veille sur ses jours, „ lui a rendu la santé, & l'on espere qu'il sup- „ portera sans danger les fatigues d'un voyage „ si long & si pénible.... Nous saifrons ici l'oc- „ casion de révéler une anecdote que nous sa- „ vons des hommes qui approchent de plus près „ sa personne. Quoiq' il n'ait encore que sept „ ans, ceux qui veillent sur lui ont observé que „ tous les jours, l'instant où le soleil se leve, „ en hiver comme en été, est aussi le moment „ où ce jeune prince se réveille. Il se met alors „ à genoux sur son lit, & fait la priere la plus „ fervente, pour obtenir de Dieu, 1<sup>o</sup>. la grace „ d'être bientôt baptisé; 2<sup>o</sup>. le rétablissement de „ son pere sur le trône, 3<sup>o</sup>. la conversion de „ ses états à la religion chrétienne. Il se recou- „ che ensuite, & s'endort de nouveau, jusqu'à „ ce que le tems de se lever arrive. Quelqu'at- „ tention qu'on ait eue sur lui, on ne s'est pas „ apperçu qu'il ait manqué un seul jour à cette „ sainte pratique. Puisse le ciel exaucer une „ priere si conforme aux vœux de tout homme „ zélé pour la religion! „

303.

„ erreur répétée dans tant de feuilles publiques, n'en  
 „ est pas moins une grande erreur en fait de calcul.  
 „ Je dois vous mettre aussi en état de détruire l'idée  
 „ défavantageuse que des gens peut-être mal intention-  
 „ nés ou peu instruits vous ont fait adopter touchant  
 „ M. de Fer & son entreprise, dans votre Journal du  
 „ 1 Mars, page 374. L'utilité de son projet est tel-  
 „ lement reconnue, que M. le prince de Condé & M. le  
 „ duc de Penthièvre ont accordé gratuitement le passage  
 „ de l'Yvette par leurs domaines. Il est d'ailleurs faux  
 „ que ce nouveau canal apporte aucun préjudice à per-  
 „ sonne, & que 17 meuniers en particulier doivent en  
 „ souffrir, puisqu'ils ne courent risque de manquer d'eau  
 „ que dans les trois ou quatre mois de l'année où ils  
 „ avoient précédemment coutume de ne rien faire. Avant  
 „ que votre Journal ne me parvint, le public avoit été  
 „ averti par la voie de l'impression qu'on délivreroit  
 „ gratuitement à ceux qui le desireroient, la copie du  
 „ certificat de M. de Villeneuve, trésorier de la ville  
 „ de Paris, par lequel il constoit que M. de Fer avoit  
 „ déposé très-réellement entre ses mains une somme de  
 „ 250 mille livres en deniers comptants, & en outre  
 „ jusqu'à concurrence de 250 mille livres en effets foli-  
 „ des; conformément à l'arrêt du conseil du 3 Novem-  
 „ bre 1787 qui avoit ordonné le dépôt. „

## M O R T S.

Mgr. Fiacre-François de Grave, évêque,  
 comte de Valence en Dauphiné, prince de  
 Soyen, abbé commendataire des abbayes  
 royales de Rebas & des Alleuds, est mort  
 à Paris le 3 Juillet.

François Wenceslas, prince de Clary &  
 d'Aldringen, chambellan & conseiller-privé  
 actuel de l'empereur, grand-maître de la  
 cour & grand-veneur dans l'Autriche-infé-  
 rieur, &c. est mort à Vienne le 21 Juin  
 après une longue maladie, dans la 83me.  
 année de son âge.

Dans un tems où l'on prodigue des élo-  
 ges à un si grand nombre de personnes,  
 qui sont si peu faites pour en obtenir, il  
 est étrange que tout le monde se soit tû sur  
 M. de Rosset, conseiller à la cour des  
 aides de Montpellier où il étoit né, auteur

du poëme de *P'Agriculture* \*, & mort à Paris, \* 1 Août  
 il y a quelques mois, dans un âge fort 1774, p.  
 avancé. Cependant il peut figurer parmi les 127. — 1  
 meilleurs poëtes de ce tems, & il pourroit Novemb.  
 le disputer à tous, quand il n'auroit fait 1783, p.  
 que cette belle description du coq : 350.

En Amour, en fierté, le coq n'a point d'égal :  
 Une crête de pourpre orne son front royal.  
 Son œil noir lance au loin de vives étincelles ;  
 Un plumage éclatant peint son corps & ses ailes,  
 Dore son cou superbe & flotte en longs cheveux.  
 De sanglans éperons arment ses pieds nerveux.  
 Sa queue, en se jouant du dos jusqu'à la crête,  
 S'avance & se recourbe en ombrageant sa tête.  
 Voit-on quelque part des vers plus natu-  
 rels & plus pittoresques que les suivans :

Quand Zéphyre amoureux  
 Vole sur les épis & se joue avec eux ;  
 Careffés de son aile, à son souffle dociles,  
 Affermis & flottans sur leurs tuyaux mobiles,  
 Je vois leurs rangs épais se presser & s'ouvrir,  
 Se courber, se dresser ; ils paroissent courir.  
 Ainsi, jouets des vents, au gré de leurs haleines,  
 Roulent les flots légers sur les humides plaines.

M. de Rosset ne tenoit à aucun parti ; il  
 n'étoit d'aucune académie ; il fuyoit les  
 beaux-esprits, & il cultivoit les lettres dans  
 le silence. Il a joui de la paix, mais non  
 de la réputation qui lui étoit due.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Il est aujourd'hui certain qu'un corps de trou-  
 pes Russes a joint le prince de Cobourg ; on con-  
 tinue cependant à dire que le général Fabry a  
 du abandonner Jassy. — Les Suédois sont entrés  
 sur le territoire Russe & y ont pris possession d'un  
 bourg, mais jusqu'ici les hostilités ne sont pas  
 allées plus loin. — S'il est vrai que les François  
 se sont emparés de Trinquemale, place Hollan-  
 doise dans l'isle de Ceylan, on ne peut pas dou-  
 ter que la guerre ne soit prochaine, malgré l'offre  
 que fait, dit-on, la France de la restituer. —  
 La réponse que le roi a faite aux rémontrances

du clergé, n'ayant pas rempli les espérances de ce corps, il en a été fait de réitératives. — On écrit de Mayence, que M. le Plat, ci-devant professeur à Louvain, y a donné une leçon publique dont la matière étoit de *primatu summi pontificis*. — Un poëte affligé de la dissolution & extinction de l'université de Louvain, vient de lui faire l'épithaphe suivante :

Post longam jaceo tandem celeberrima luctam,  
 Quæ docui Belgas dogmata, jura, fidem.  
 Sexaginta duos annos vixi atque trecentos,  
 Attamen hoc toto tempore virgo fui.  
 Nullam incorrupto labem, Luthere, pudori  
 Intuleras, nullam Janseniana lues.  
 Nec jam victa cado : potui succumbere morti,  
 Ast victrix etiam post mea fata ferar.  
 Catholicæ, extinctam noli lugere, viator!  
 Vivo : martyribus si modo vita datur.

Le miroir est le mot de la dernière énigme.

**J**E suis rond, blanc & net, & poli comme verre ;  
 Et pour me garantir de la pluie & du vent,  
 Mes robes de satin se mettent au devant  
 Quand je quitte les lieux où mon sort me resserre.

T A B L E.

TURQUIE.	{ Constantinople.	521
	{ Tanger.	524
RUSSIE.	( Pétersbourg.	525
POLOGNE.	( Varsovie.	527
SUEDE.	( Stockholm.	528
DANEMARCK.	( Coppenhague.	532
	{ Rome.	534
ITALIE.	{ Venise.	539
	{ Turin.	ibid.
ANGLETERRE.	( Londres.	549
ESPAGNE.	( Madrid.	547
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	ibid.
	{ Berlin.	552
PAYS BAS.	{ La Haye.	554
	{ Bruxelles.	ibid.
FRANCE.	( Paris.	555
Morts		566